

# Le plan d'action sur le logement

Plan d'exécution de la stratégie globale  
à long terme du gouvernement du Nunavut (GN)  
visant le logement et les sans-abri

Produit par la  
Société d'habitation du Nunavut

ᐃᑭᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

Igluliuqatigiilauqta

« Let's Build a Home Together  
(bâtissons une maison  
ensemble) »



# Principes directeurs

Le plan d'action du gouvernement du Nunavut, « Le Plan d'action sur le logement : un plan d'action pour contrer la crise du logement au Nunavut », est guidé par les valeurs sociales inuites suivantes, qui ont façonné l'orientation stratégique figurant dans le cadre et la stratégie globaux à long terme du gouvernement du Nunavut visant le logement et les sans-abri : « Igluliuqatigiilauqta : Let's Build a Home Together (bâtissons une maison ensemble) ».

## **Inuuqatigiitsiarniq :**

Le respect des autres, les relations et la bienveillance à l'égard des personnes.

Le *Plan d'action* respecte les connaissances et les valeurs inuites, favorise des relations fortes, valorise une compréhension locale des solutions de logement dans le cadre de la prise de décision et valorise la participation de tous les intervenants pour rechercher des solutions communes.

## **Tunnganarniq :**

Favoriser un bon esprit en étant ouvert, accueillant et solidaire.

Les résultats positifs sur le plan du logement sont atteints grâce à un bon esprit et à l'intégration; le Plan d'action fournit des solutions équitables aux personnes le long du continuum du logement et à travers le territoire.

## **Pijitsirniq :**

Servir la famille ou la collectivité et subvenir à ses besoins.

Mettre les gens en premier; le Plan d'action est sensible aux aspirations de nos collectivités, encourage la flexibilité et favorise des résultats positifs pour les personnes et les familles.

## **Ajiiqatigiinni :**

La prise de décision par la discussion et le consensus.

Les besoins et les capacités en matière de logement diffèrent dans le territoire; le Plan d'action respecte la diversité des besoins et favorise l'élaboration des politiques ainsi que la prise de décisions par la discussion et le consensus pour optimiser la collaboration multisectorielle.

## **Pilimmaksarniq :**

Le perfectionnement des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort.

La construction de logements permettra de développer le territoire; le Plan d'action favorise le perfectionnement des compétences locales grâce à l'observation, au mentorat, à la pratique et aux efforts, appuyant ainsi les possibilités de développement économique.

## **Ikajuqtigiinni :**

Travailler ensemble pour une cause commune.

Les partenariats renforcent le logement; le Plan d'action traduit la responsabilité collective de tous les paliers de gouvernement et d'autres intervenants dans le cadre de la création de logements convenables, sûrs et abordables pour les Nunavummiut.

## **Qanuqtuurniq :**

Être innovant et ingénieux.

Des solutions innovantes et durables en matière de logement feront avancer les choses; le Plan d'action vise à optimiser les ressources existantes, tout en étudiant des solutions de rechange qui appuient le développement d'un marché durable du logement et améliorent la participation du marché privé.

## **Avatittinnik Kamatsiarniq :**

Le respect de la terre, des animaux et de l'environnement ainsi que la bienveillance à leur égard.

La compréhension de la terre et de l'environnement naturel; le Plan d'action considère l'incidence sur l'environnement naturel et par celui-ci dans toute la planification des immobilisations, ainsi que dans ses solutions de logement.

# Table des matières

Lettre du ministre	1
Message du président	2
Aborder la crise du logement au Nunavut : Un plan d'action	3
Considérations stratégiques	4
Plan d'action du Nunavut sur le logement	8
Cadre de responsabilisation	10
Plan d'action	13
<b>Objectif n° 1 : Définir les facteurs de la demande de logement</b>	16
Question clé : Soins et logements supervisés	16
Question clé : Options en matière de capacité financière	19
Question clé : Répondre aux besoins en matière de logement des employés du GN	26
<b>Objectif n° 2 : Suppression des obstacles à l'offre de logements</b>	28
Question clé : Aménagement du territoire	29
Question clé : Planification des immobilisations/coordination des infrastructures	32
<b>Objectif n° 3 : Réduire le coût du logement</b>	38
Question clé : Perfectionnement de la main-d'œuvre	39
Question clé : Innovation technologique	42
Question clé : Financement municipal	46
<b>Objectif n° 4 : Accroître les investissements dans le logement</b>	48
Question clé : Effectuer une analyse de rentabilisation plus solide	49
ANNEXE A : Autres initiatives	52
ANNEXE B : Glossaire	54

# Lettre du ministre

Bien que la crise du logement au Nunavut soit caractérisée par de nombreuses questions complexes, le Plan d'action sur le logement vise à relever les défis qui influent sur l'offre de logements adéquats, convenables et abordables aux Nunavummiut.

Le *Plan d'action* décrit les nombreuses mesures qui doivent être prises par le gouvernement du Nunavut grâce à la collaboration interministérielle, ou avec des partenaires, pour répondre à la crise du logement au Nunavut. Il met l'accent sur un certain nombre d'enjeux, y compris les obligations de l'initiative Sivumut Abluqta d'offrir des solutions plus écoénergétiques et plus économiques, et de fournir plus d'options de logement abordable et de solutions de rechange en vue de répondre aux besoins variés des gens, y compris les besoins d'une population d'aînés et de jeunes croissante. Ensemble, ces mesures contribueront à l'orientation stratégique et aux objectifs que nous avons mis en avant dans le Cadre et la Stratégie.

Même si le Plan d'action sur le logement du GN est guidé par des valeurs sociales inuites, il aborde le défi primordial du GN voulant qu'il doit, dans les limites de ses moyens financiers, équilibrer une nécessité de satisfaire les besoins permanents de la population jeune et en croissance continue qui constitue l'avenir du Nunavut. Le Plan d'action doit également aborder l'héritage du sous-investissement dans les infrastructures du territoire, qui a commencé avant la création du territoire du Nunavut. Tous ces facteurs sont essentiels à la réalisation de logements adéquats, convenables et abordables au Nunavut.

Le fait d'aborder la crise du logement au Nunavut est une initiative que le GN doit entreprendre par la collaboration et ne peut pas résoudre seul. En continuant à travailler ensemble, j'ai hâte de relever les défis et de travailler à la mise en œuvre du Plan d'action sur le logement au Nunavut.

Veillez agréer mes sincères salutations.

Le ministre responsable de la Société d'habitation du Nunavut,

L'honorable George Kuksuk

# Message du président

Nous saluons le travail du Plan d'action comme un plan d'action stratégique à long terme qui décrit la réponse du GN au logement et à l'itinérance au Nunavut. Il appuie, en outre, la vision énoncée dans le mandat Sivumut Abluqta de 2014 à 2018 du GN où il est essentiel que les collectivités soient fortes et composées de familles saines et de personnes ayant les compétences et les ressources nécessaires pour être autonomes et contribuer au territoire.

Pour répondre à la crise du logement au Nunavut, il faut une plus grande collaboration entre les nombreux intervenants. Le Plan d'action sur le logement se compose de 60 mesures concrètes qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années. Même si le *Plan d'action* portait sur l'engagement et la coopération entre les ministères et les organismes du gouvernement du Nunavut en vue de relever les défis qui influent sur l'offre de logements adéquats, convenables et abordables aux Nunavummiut, il continuera à préparer le terrain pour la responsabilisation et la transparence d'une année à l'autre et d'un mandat à l'autre. Il aborde les problèmes sous-jacents liés à la réduction des coûts du logement, l'augmentation de l'offre de logements et la détermination plus définitive des besoins en matière de logement des collectivités du Nunavut.

Il est essentiel que le Plan d'action traduise la responsabilité collective du gouvernement et d'autres intervenants dans le cadre de la création de logements convenables, sûrs et abordables pour les Nunavummiut. À cette fin, il est essentiel que le logement adéquat soit fondamental pour la santé globale, l'éducation et le bien-être des Nunavummiut au fur et à mesure que nous nous efforçons de résoudre les problèmes.

Veillez agréer mes sincères salutations.

Le président de la Société d'habitation du Nunavut,

Bob Leonard

# Aborder la crise du logement au Nunavut : Un plan d'action

**La population jeune et croissante du Nunavut** impose de nouvelles exigences persistantes sur les réseaux de santé et d'éducation du territoire, le parc immobilier, les infrastructures et l'économie... **Une nourriture et un logement adéquats** sont essentiels à la santé, à l'éducation et au bien-être des Nunavummiut.

Sivumut Abluqta,  
4<sup>e</sup> Assemblée législative,

Le Plan d'action sur le logement (Plan d'action) est un plan de mise en œuvre stratégique à long terme qui décrit la réponse du gouvernement du Nunavut (GN) au logement et à l'itinérance au Nunavut. Le Plan d'action fait partie intégrante de l'initiative « Igluliuqatigiilauqta : Let's Build a Home Together (bâtissons une maison ensemble) », lancée en 2012. Un processus en trois étapes, cette initiative représente l'approche globale et fondamentale du GN pour répondre aux besoins en matière de logement des Nunavummiut.

Étant la troisième et dernière étape de l'initiative, le Plan d'action se fonde sur les orientations et les objectifs stratégiques établis dans le Cadre (2012) et la Stratégie (2013) globaux à long terme du gouvernement du Nunavut visant le logement et les sans-abri.

Le Plan d'action décrit des mesures réalistes et réalisables visant à stimuler les efforts collectifs des ministères du GN pour surmonter les défis redoutables et complexes, mais pas insurmontables qui se posent au logement au Nunavut.

Le Plan d'action vise à réaliser la vision énoncée dans le mandat Sivumut Abluqta de 2014 à 2018 du GN, où les collectivités sont fortes et composées de familles saines et les personnes ont les compétences et les ressources nécessaires pour être autonomes et contribuer à l'essor du territoire. Plus précisément, le Plan d'action porte sur la partie du mandat Sivumut Abluqta portant particulièrement sur le logement, qui stipule ce qui suit :

« Alors que nous continuons à investir dans le logement avec nos partenaires, nous allons rechercher des solutions plus écoénergétiques et plus économiques, et fournir plus d'options de logement abordable et de solutions de rechange en vue de répondre aux besoins variés des gens, y compris les besoins d'une population âgée croissante. »

## Considérations stratégiques

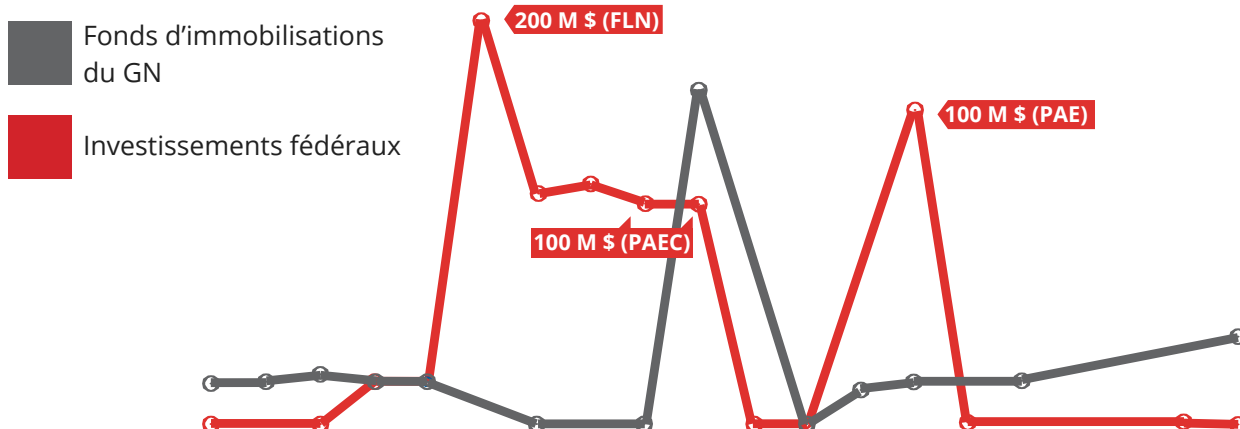
« Le logement est une exigence de base de la vie. **Une société qui est adéquatement logée peut développer des personnes saines et autonomes**, et réduire sa vulnérabilité aux changements économiques et sociaux. **Les Nunavummiut sont loin d'être logés de manière adéquate**. En fait, beaucoup d'entre eux continuent de vivre dans une crise du logement, comme ils ont vécu depuis que le territoire a été créé en 1999. »

Cadre de la stratégie globale à long terme du GN visant le logement et les sans-abri

La crise du logement au Nunavut est surtout marquée par une grave pénurie de logements et des taux de surpeuplement stupéfiants. Bien qu'elles soient déplorables, ces conditions sont, en fait, des symptômes de problèmes plus importants qui touchent le développement du territoire. L'examen stratégique fondamental que le gouvernement du Nunavut doit effectuer en ce qui concerne le logement est de déterminer comment il réussira à continuer à répondre aux besoins de sa population jeune et en pleine croissance, tenir compte de la pression croissante concernant les options de logements supervisés pour les aînés, et aborder également l'héritage du sous-investissement dans les infrastructures du territoire – dans les limites de ses moyens financiers.

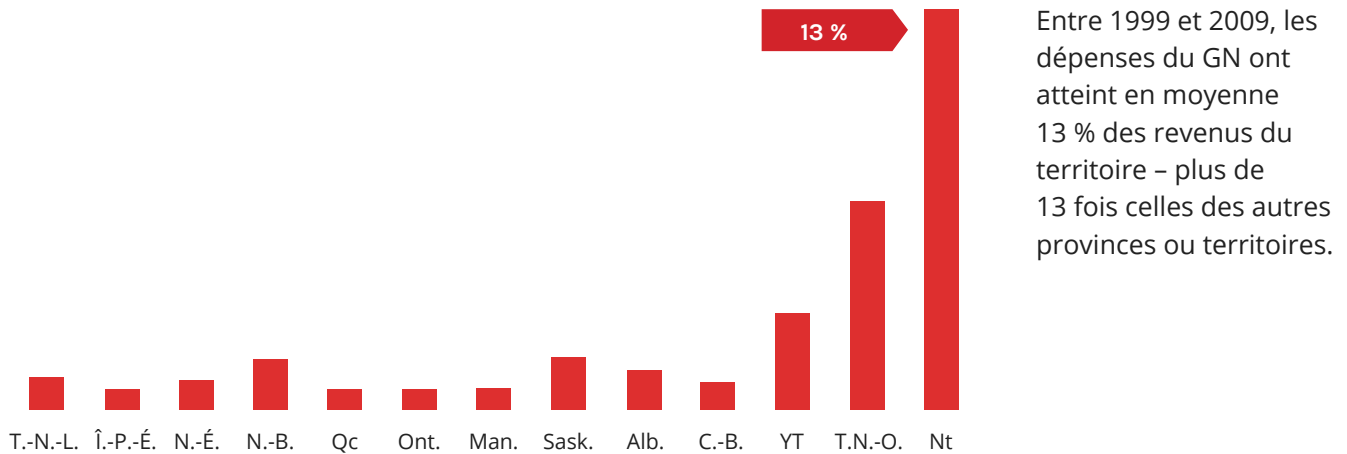
Bien que le GN ait investi et continue d'investir des fonds d'investissement et d'exploitation importants pour l'entretien et la construction des logements au Nunavut, la situation du logement dans le territoire demeure en proie à la crise depuis sa création. En 2004, le Plan d'action décennal sur le logement inuit a appelé à la création de 3 000 unités pour surmonter la pénurie de logements que le Nunavut connaissait alors. En 2010, l'Enquête sur les besoins du Nunavut en matière de logement a déterminé la nécessité de 3 500 unités. Plus de 600 millions de dollars en investissements dans le logement, au cours de cette période de temps, n'ont réussi qu'à suivre la croissance de la population.

La nature sporadique des investissements dans le logement est un défi important en matière de financement du logement au Nunavut. Chaque vague de nouveaux fonds fédéraux a été annoncée de façon isolée selon des montants qui n'étaient pas liés à d'autres résultats que d'aider les familles dans le besoin. Il n'y a pas eu non plus d'efforts concertés pour coordonner les résultats prévus des flux de financement fédéral, ce qui pourrait contribuer à une approche plus globale à l'égard du développement du Nunavut.



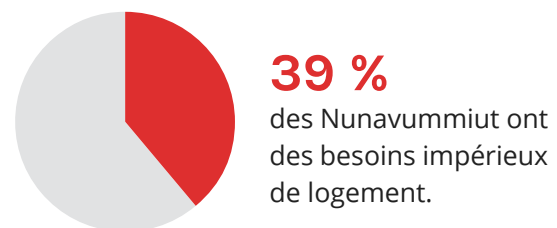
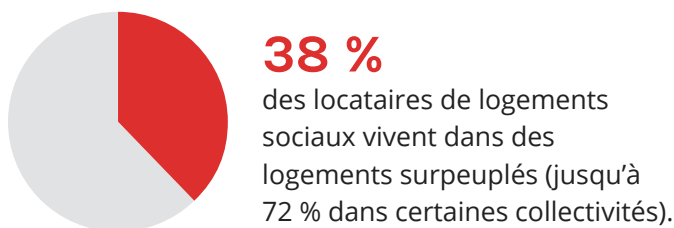
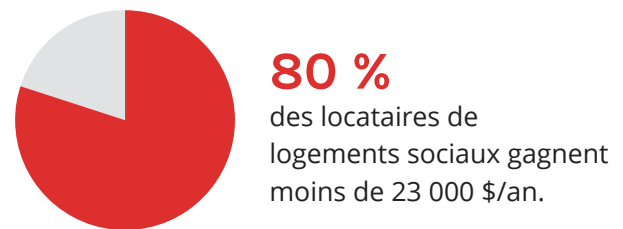
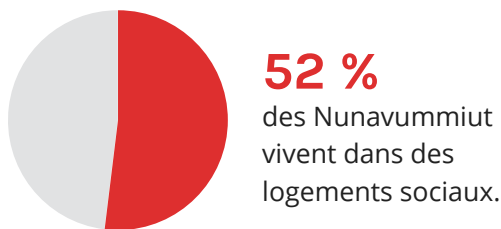
Le manque de financement fédéral fiable et prévisible crée un environnement réactif, ce qui entraîne moins de planification proactive. Cela limite la gamme d'options disponibles pour le GN et la SHN afin de répondre plus efficacement aux besoins en logement de plus en plus divers des Nunavummiut.

Comme d'autres infrastructures du territoire, le coût du maintien des logements au Nunavut est également important. Ces coûts élevés, conjugués au fait que 80 % des logements du Nunavut sont pris en charge par le GN, signifient que le GN dépense plus de ses recettes totales sur le logement que tout autre territoire.



L'une des principales mesures du Plan d'action fait état de la nécessité de faire pression sur le gouvernement fédéral, non seulement pour l'augmentation des investissements dans le logement, mais des investissements coordonnés dans les infrastructures liés à des horizons de planification à plus long terme.

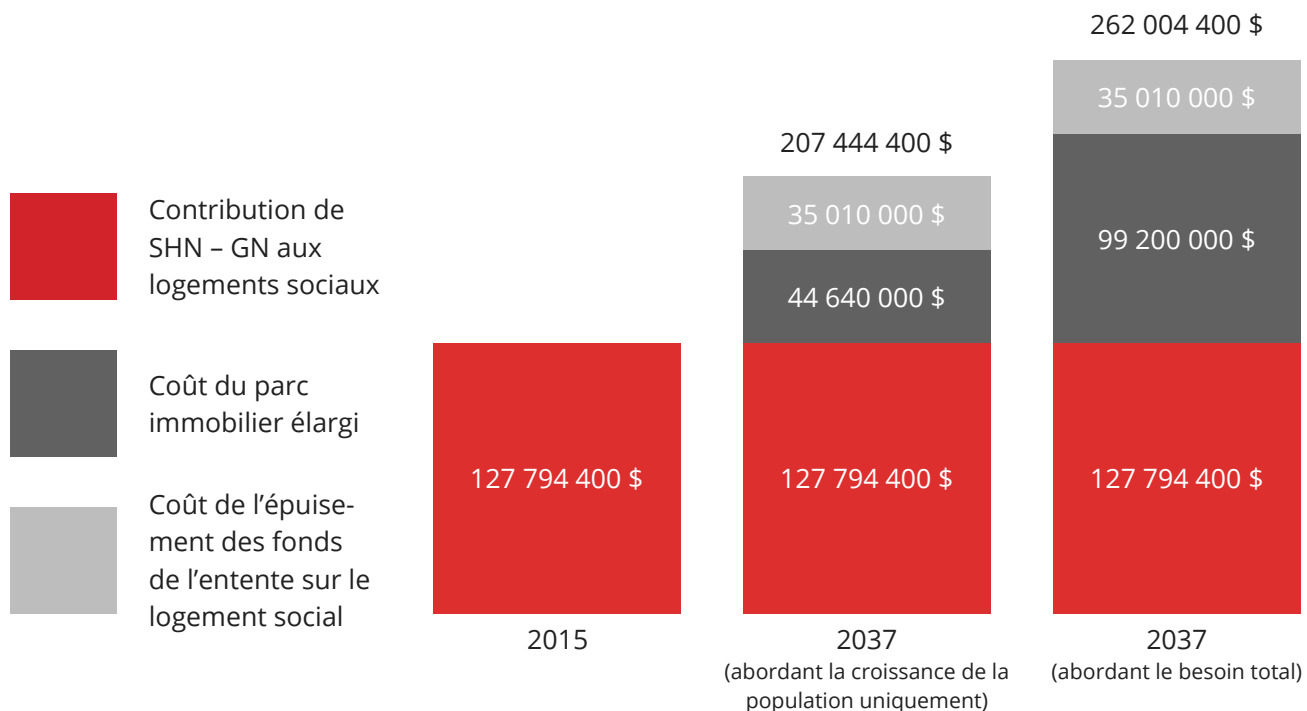
Une analyse rapide des statistiques de profilage de la crise du Nunavut montrera que plus de 50 % de la population vit dans des logements sociaux et que 80 % de ceux qui vivent dans des logements sociaux et ont plus de 19 ans gagnent moins de 23 000 \$ par an. En outre, 38 % des locataires de logements sociaux vivent dans des conditions de surpeuplement.





Compte tenu des revenus limités et de l'absence de véritables options de logement abordable, le logement social demeurera très probablement la principale source d'abri à court terme et à moyen terme pour une grande majorité des Nunavummiut. Cependant, cette forte dépendance à l'égard des logements sociaux est coûteuse et insoutenable à long terme pour le GN.

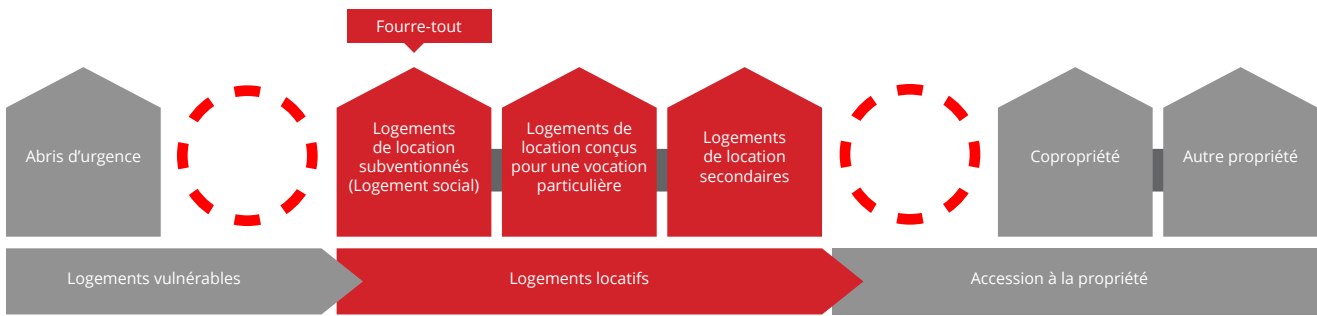
À l'heure actuelle, la contribution du gouvernement du Nunavut au logement social seul représente 9 % de son budget de F et E total de 1,5 milliard de dollars, mais comme nous commençons à combler l'écart de 3 000 unités grâce à de nouvelles constructions, nous prévoyons que les coûts d'entretien des logements sociaux atteindront jusqu'à 16 % du budget total du GN.



D'autres types de logements étant limités, le logement social devient le fourre-tout de tous les besoins en matière de logement. Afin de se libérer de sa dépendance coûteuse à l'égard du logement social, le Nunavut a besoin d'un continuum de logements complet représentant une gamme et une diversité d'options de logement abordables et adéquates afin de répondre aux besoins des Nunavummiut.

Le continuum du logement du Nunavut (ci-dessous) traduit clairement la dépendance importante envers le gouvernement pour répondre aux besoins en matière de logement. À toutes fins utiles, le continuum du logement du Nunavut est défini par la dépendance excessive du territoire à l'égard du logement subventionné par le gouvernement, à savoir les programmes de logements sociaux et de logements pour le personnel.

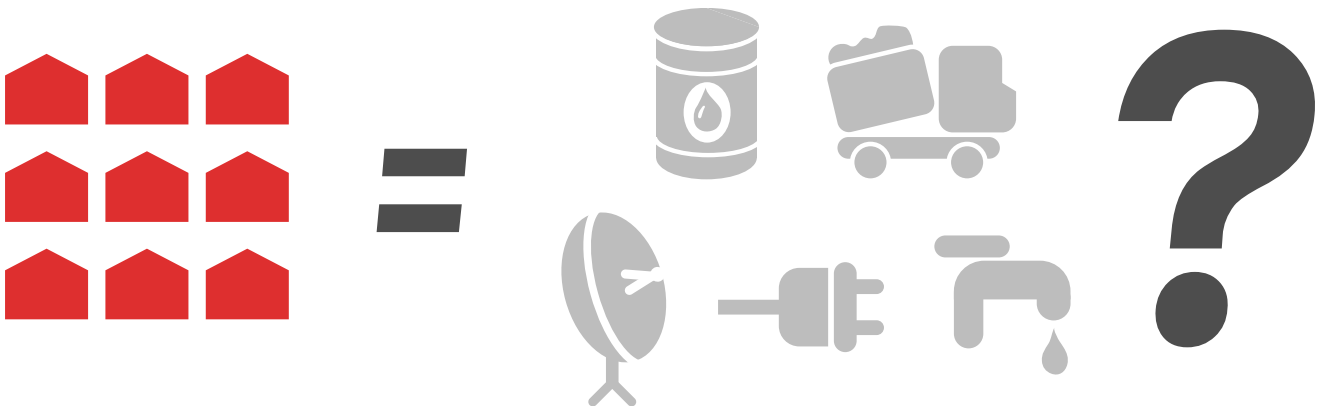
Les résidences privées ne représentent qu'un cinquième des logements du Nunavut. À la lumière d'une telle disponibilité limitée de logements de location non subventionnés ou d'accession à la propriété, même les Nunavummiut qui pourraient se permettre de se déplacer le long du continuum ne sont pas en mesure de le faire et sont obligés de compter sur les logements pour le personnel ou les logements subventionnés.



Du côté des soins du continuum, le Nunavut est très limité sur le plan de la quantité et de la diversité des abris en ce qui concerne les logements vulnérables. À ce jour, le GN n'a pas été en mesure de déterminer la gamme complète des logements supervisés nécessaires pour répondre aux besoins précis de la population ayant des problèmes de santé mentale, un handicap physique, des besoins d'aînés et d'autres logements supervisés.

Le Plan d'action établit le fait qu'il faut davantage de recherches pour déterminer les besoins en matière de logement des personnes les plus vulnérables du Nunavut. Grâce à une approche collaborative pour la conception des logements et la prestation de programmes, le GN peut déterminer les meilleures méthodes pour répondre aux divers besoins en matière de logement de sa population.

Même avec les meilleures propositions et les meilleurs programmes de logements supervisés ou abordables, l'offre de logements au Nunavut est toujours tributaire de la disponibilité des terres et des infrastructures nécessaires pour soutenir de nouveaux logements.



Pour s'assurer que le bon approvisionnement en logements peut se faire, il doit y avoir un niveau important de coordination des terres et des infrastructures. Cela, à son tour, nécessite, entre autres, une meilleure planification des immobilisations ainsi que l'augmentation des capacités municipales pour l'aménagement du territoire.

Pour cette raison, certaines des premières mesures déterminées dans le cadre des séances de mobilisation du Plan d'action sont liées à l'amélioration des processus d'aménagement du territoire et de planification des immobilisations.

# Plan d'action du Nunavut sur le logement

Dans le secteur de la construction, un plan d'action représente un degré considérable de planification pour assurer que les aspects fondamentaux de la construction d'une maison – structurels, architecturaux, mécaniques et électriques – ont été pris en considération de manière appropriée. En veillant à ce que tous les éléments nécessaires aient été prévus, un plan d'action aide à coordonner les travaux de plus d'une douzaine de métiers différents, tous aussi importants sur le plan de la réalisation d'une maison. Ce plan d'action représente le plan directeur du GN pour surmonter la crise du logement au Nunavut.

Dès le début, le Plan d'action a été envisagé comme étant le produit d'une approche globale du gouvernement pour éclairer les mesures du GN visant à répondre aux nombreuses questions distinctes, mais interreliées, ayant une incidence sur l'offre de logements convenables, sûrs et abordables aux Nunavummiut. **Tout comme une maison ne se distingue pas seule, mais s'intègre plutôt dans un quartier, une collectivité, et le territoire**, le logement, comme une priorité, est intimement lié à l'ensemble des priorités du GN.

Le Plan d'action se fonde essentiellement sur le principe *ajjiiqatigiinniq* – la prise de décision par la discussion et le consensus, ainsi que le principe *ikajuqatigiinniq* – travailler ensemble pour une cause commune. Bien que ces deux principes aient aidé à orienter l'ensemble de l'initiative « *Igluliuqatigiillauqta : Let's Build a Home Together (bâtissons une maison ensemble)* », *ajjiiqatigiinniq* et *ikajuqatigiinniq* ont vraiment constitué les pierres angulaires de la planification et de la production du Plan d'action.

Le processus de mobilisation entrepris pour produire le Plan d'action a également été très

bien guidé par les quatre directives stratégiques mentionnées dans le *Cadre de la stratégie globale à long terme du GN pour le logement et les sans-abri*. Cependant, le Plan d'action a établi une nouvelle norme pour améliorer la collaboration au sein du GN.

Comme troisième et dernière étape de l'*Initiative Igluliuqatigiillauqta*, le Plan d'action sur le logement suit l'approche cohérente énoncée dans le *Cadre et la Stratégie globaux à long terme du GN pour le logement et les sans-abri*. L'approche consiste à décomposer le défi de taille du logement du Nunavut en pièces plus faciles à gérer; où chaque pièce est examinée comme un élément unique qui contribue à la crise actuelle, son contexte défini et toutes les questions connexes qui ont été cernées.

Le Plan d'action représente une réalisation logistique importante du GN. Le processus a commencé par une séance de réflexion multipartite, qui a confirmé l'analyse environnementale initiale par la SHN des grands enjeux qui touchent le logement. Le résultat de cette séance était un modèle logique utilisé pour organiser une série de trois rondes d'engagements interministériels. Le modèle logique a permis de déterminer neuf questions clés qui ont encore décomposé les quatre objectifs énoncés dans la Stratégie.

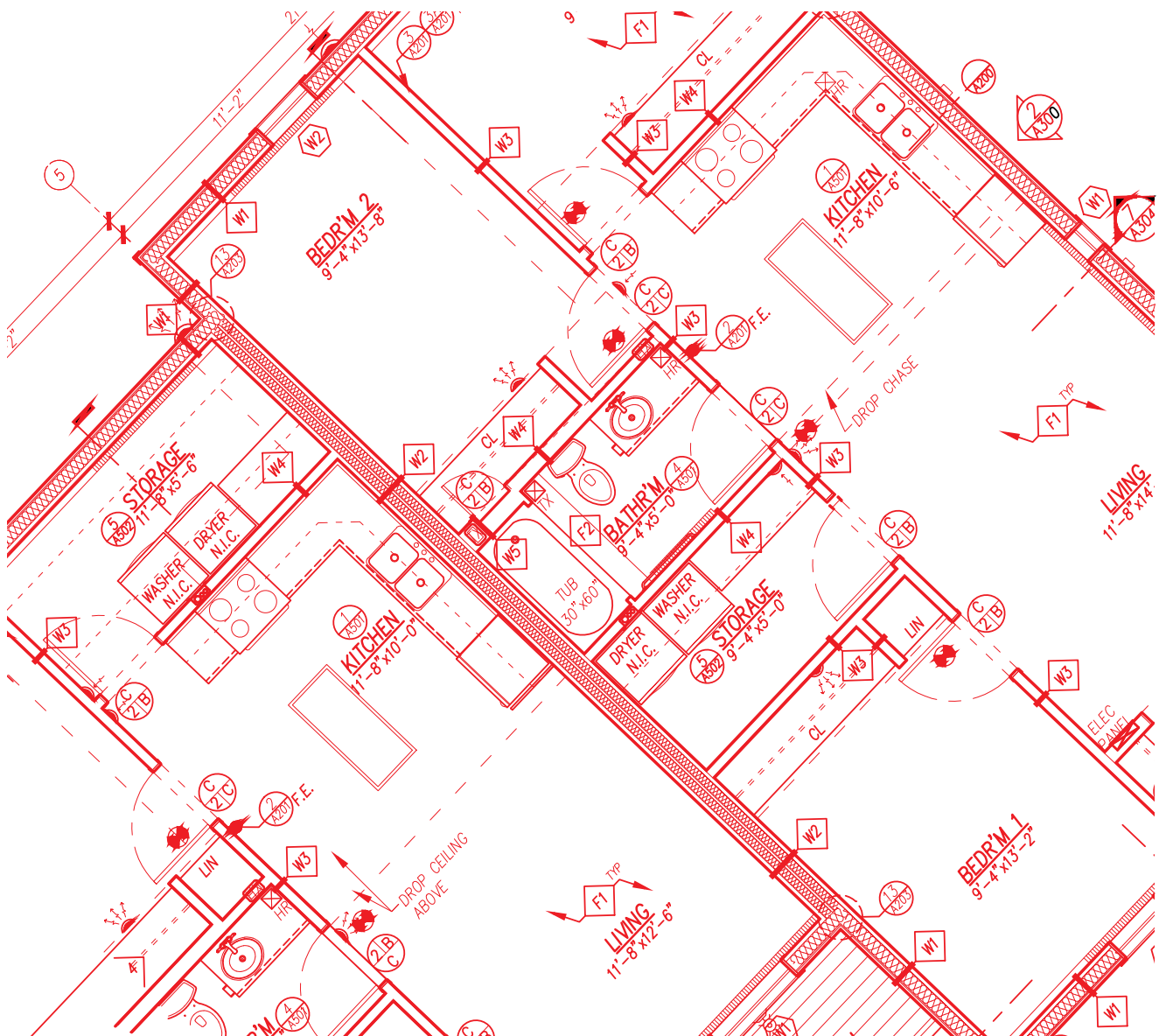
Les rondes 1 et 2 des séances de mobilisation animées ont vu plus de 100 participants représentant presque chaque ministère et organisme du GN à un niveau supérieur. Étaient également présents des représentants de la Qikiqtani Inuit Association (QIA), de la Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) et de l'Association des municipalités du Nunavut (AMN). Ces séances ont été complétées par d'autres réunions

individuelles de préparation et de suivi avec la NTI, la QIA, la Kitikmeot Inuit Association et chaque ministère du GN. Le processus a abouti à une ronde de mobilisation finale organisée avec le Comité de sous-ministres.

Le Plan d'action reconnaît également la contribution que d'autres initiatives complémentaires ont apportée en vue d'accroître la visibilité de la crise du logement au Nunavut et de l'aborder. Un examen de l'ensemble des grandes stratégies et des plans d'activités ministériels du GN de 2016 à 2019 a également

servi à éclairer le processus de mobilisation. Les initiatives stratégiques en cours ou passées entreprises par le GN, et leur lien avec le logement et l'itinérance dans le territoire, figurent dans l'annexe A du présent document.

Le Plan d'action se compose de deux sections principales : le Plan d'action lui-même, qui indique 60 mesures concrètes à mettre en œuvre à long terme et un cadre de responsabilisation conçu pour veiller à ce que cette liste exhaustive des mesures soit intégrée dans les cycles de planification habituels du GN.



# Cadre de responsabilisation

La crise du logement au Nunavut n'a pas cessé de croître au fil du temps, prenant plus de complexité et d'ampleur au cours de plusieurs décennies. La gamme des mesures documentées dans le Plan d'action est très révélatrice de la crise. En comportant plus de 60 mesures d'action, le Plan d'action correspond à son but, la gravité de la crise.

Un défi majeur sur le plan de la mise en œuvre du Plan d'action sera de maintenir le cap et la cadence pour la réalisation de ces mesures à long terme. Bon nombre des mesures indiquées dans le Plan d'action présentent une dimension pluriannuelle ou dépendent d'autres mesures pour leur achèvement. La plupart des mesures nécessitent une collaboration importante entre les ministères et les autres intervenants.

## Gestion du portefeuille de projets

Le cadre de responsabilisation proposé pour le *Plan d'action sur le logement* repose sur des principes de gestion de portefeuille de projets. La gestion de portefeuille de projets est une approche de gestion stratégique par laquelle le rendement d'un organisme est géré par le regroupement de plusieurs projets en fonction des objectifs communs. Cette approche est utile pour la mise en œuvre des initiatives de grande échelle qui dépendent de plusieurs intervenants et visent la réalisation d'un large éventail de résultats, comme la *Stratégie globale à long terme du GN pour le logement et les sans-abri*.

L'approche de la gestion de portefeuille de projets exige un haut degré de coordination et de collaboration entre tous les intervenants pour réaliser les objectifs. Le maintien d'un tel niveau de coordination exige une structure de gouvernance claire, soutenue par un mécanisme de communication solide pour assurer la responsabilisation et la transparence.

## Surveillance et mise en œuvre

Dirigée par la Société d'habitation du Nunavut, et utilisant le cadre de responsabilisation éprouvé du Sivumut Abluqta et de la Stratégie des ressources humaines du Nunavut, chaque mesure a un ministère désigné qui est à la fois chargé et responsable de sa bonne mise en œuvre. Le cas échéant, les ministères associés sont désignés comme étant des coresponsables ou des entités apportant un appui.

Par l'intermédiaire du comité approprié des sous-ministres, les ministères rendent compte de façon continue à la SHN sur les progrès réalisés à ce jour, les jalons atteints et les produits ou les résultats obtenus.

## Atelier interministériel annuel sur le Plan d'action

Selon des rapports financiers trimestriels habituels, le cycle des rapports du Plan d'action sera axé sur un atelier interministériel annuel. L'atelier, organisé et dirigé par la Société d'habitation du Nunavut, se tiendra en juin (fin du 1<sup>er</sup> trimestre). Cet atelier portera sur deux objectifs clairs :

1. établir une liste des activités devant être approuvées par les sous-ministres (avant la date limite de soumission du Budget principal des dépenses en août) pour éclairer les plans d'activités ministériels;
2. examiner les progrès des ministères sur les activités établies pour les inclure dans le Rapport annuel sur l'état du logement.

## Rapports trimestriels et rapport d'étape semestriel

Rapports trimestriels et rapport d'étape semestriel

Les rapports du Plan d'action seront fondés sur un cycle trimestriel, car il appuie mieux l'orientation stratégique visant à améliorer la collaboration. Les rapports trimestriels offrent un certain nombre d'avantages supplémentaires, y compris ceux-ci :

- Les possibilités prévisibles et répétées d'interaction entre les ministères sur les mesures du Plan d'action.
- Le cycle des rapports trimestriels se situe en dehors du cycle ordinaire des sessions de l'Assemblée législative, ce qui signifie que les mises à jour du Plan d'action se situent entre des périodes de rapports exigeantes pour les ministères.
- Les rapports trimestriels fournissent quatre instantanés dans le temps tout au long de l'année, qui contribueront à la production du Rapport annuel sur l'état du logement.

- La fréquence des rapports trimestriels aidera les ministères à cerner plus rapidement les problèmes qui entravent la réalisation des activités. Cela permettra d'établir des délais plus longs pour coordonner les réponses interministérielles et trouver des solutions de rechange adéquates.

La SHN dirigera le processus des rapports trimestriels et produira un rapport d'étape semestriel pour approbation par le Comité de gestion du Ministère (CGM).

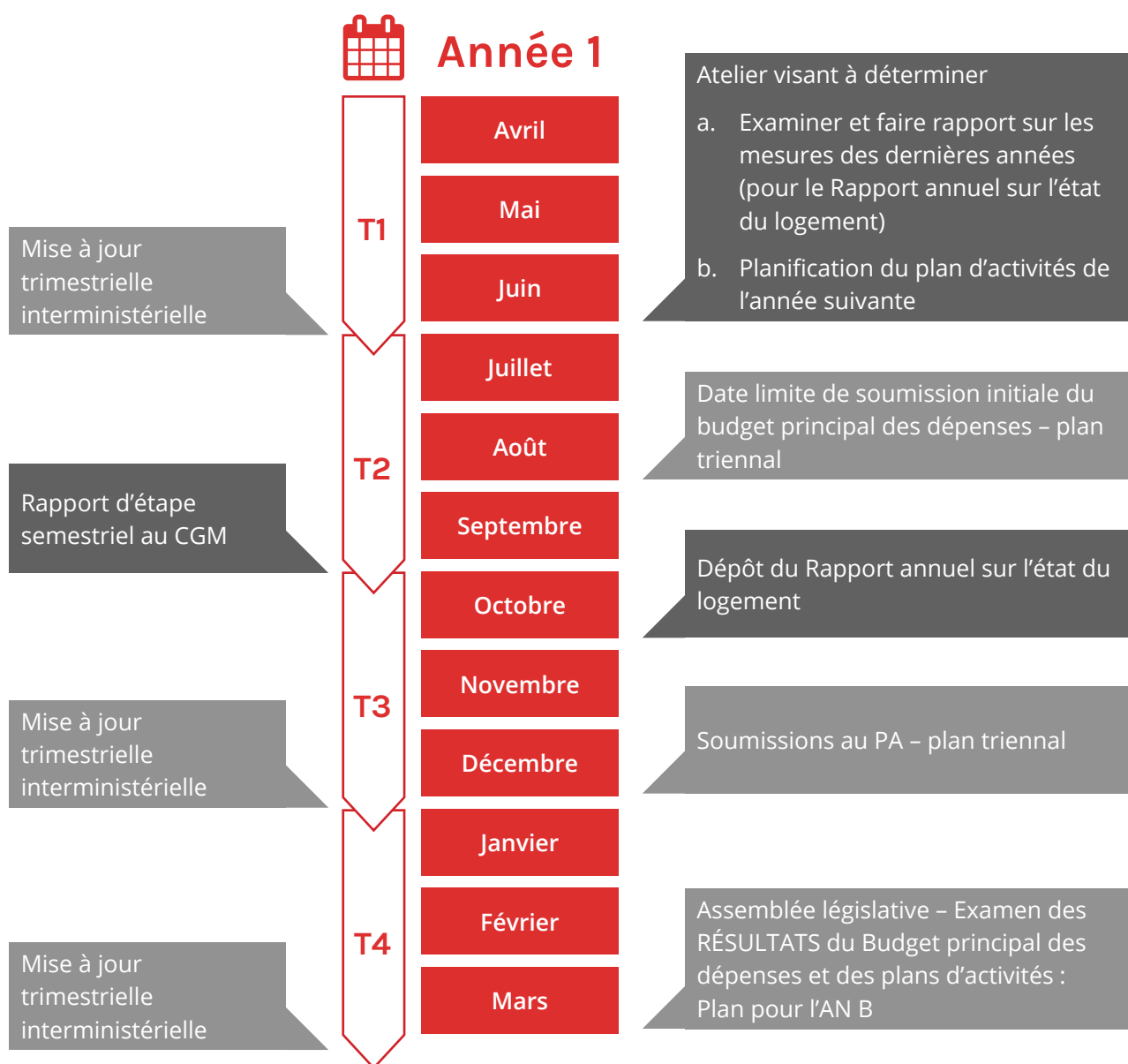
## Rapport annuel sur l'état du logement

Le Rapport annuel sur l'état du logement est l'autre élément majeur du cadre de responsabilisation proposé du Plan d'action. Ce rapport doit être déposé par le ministre responsable de la Société d'habitation du Nunavut lors de la session d'automne de l'Assemblée législative. En déposant ce rapport chaque année, les membres de l'Assemblée législative seront en mesure de suivre les progrès collectifs du gouvernement pour atteindre les objectifs de la Stratégie globale à long terme du GN pour le logement et les sans-abri, d'une année à l'autre.



## Rapports selon les cycles du GN

Le mécanisme des rapports et le cadre de responsabilisation proposés du Plan d'action sont conçus de façon à s'aligner sur les rapports relatifs au Budget principal des dépenses et aux plans d'activités. L'image ci-dessous illustre comment les principaux points des rapports du Plan d'action sont représentés le long des calendriers budgétaires et législatifs.



# Plan d'action

Le Plan d'action sur le logement repose sur la structure stratégique définie dans la *Stratégie globale à long terme du GN pour le logement et les sans-abri*, qui a cerné quatre objectifs pour relever les quatre défis les plus critiques que pose le logement au Nunavut aujourd'hui. Le Plan d'action continue d'être guidé par les quatre orientations stratégiques établies dans le *Cadre de la stratégie globale à long terme du GN pour le logement et les sans-abri*.

Les quatre objectifs et les quatre orientations stratégiques ont décrit les paramètres sur lesquels se fondait l'élaboration du Plan d'action sur le logement. Ensemble, ils jettent les bases d'une approche globale pour relever les défis en matière de logement du Nunavut. En s'appuyant sur ces bases, la SHN a percé les quatre défis critiques pour cerner neuf questions clés qui définissent plus en détail les domaines nécessitant des mesures précises.

Le Plan d'action suit la même structure que la Stratégie, mais comprend les orientations stratégiques, les défis, les objectifs et les questions clés, comme suit :

**Défi : Comprendre et définir les facteurs de la demande de logement**

**Objectif :** Définir les facteurs de la demande de logement

**Questions clés :** Options en matière de capacité financière  
Soins et logements supervisés  
Répondre aux besoins en matière de logement des employés du GN

**Défi : Les obstacles systémiques à l'offre de logements**

**Objectif :** Suppression des obstacles à l'offre de logements

**Questions clés :** Aménagement du territoire  
Planification des immobilisations/coordination des infrastructures

**Défi : Coût élevé du logement**

**Objectif :** Réduire le coût du logement

**Questions clés :** Perfectionnement de la main-d'œuvre  
Innovation technologique  
Financement municipal

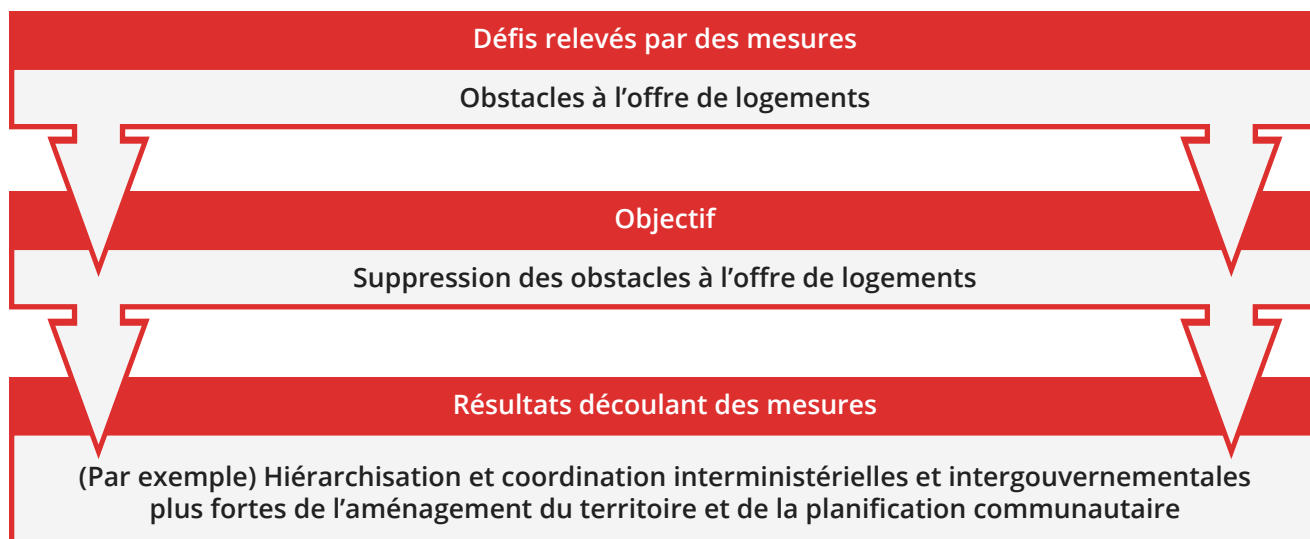
**Défi : Investissement limité consacré au logement**

**Objectif :** Accroître les investissements dans le logement

**Questions clés :** Effectuer une analyse de rentabilisation plus solide

Dans le Plan d'action ci-dessous, 59 des 60 mesures correspondent à l'une des quatre catégories et neuf questions clés. La 60<sup>e</sup> mesure est celle qui permet de mettre en œuvre le cadre de responsabilisation du Plan d'action. Pour fournir un contexte supplémentaire relativement aux mesures à prendre, chaque section comprend également un résumé des résultats souhaités. Voici un aperçu général du lien entre les objectifs, les défis et les résultats :





Les mesures qui se sont dégagées des séances de mobilisation varient considérablement sur le plan de la portée et de la complexité. Certaines mesures peuvent être élaborées et exécutées rapidement, tandis que d'autres, même une fois élaborées, prendront beaucoup de temps à mettre pleinement en œuvre ou établiront des systèmes qui devraient être permanents.

Cette gamme traduit la diversité de la crise du logement au Nunavut. Pour cette raison, chaque mesure se caractérise par des délais :




**À court terme (1 à 3 ans)**

**À moyen terme (3 à 5 ans)**

**À long terme (plus de 5 ans)**

Chacune des 60 mesures indiquées dans le Plan d'action comporte des renseignements clés sur la responsabilité, y compris : quel ministère mènera l'action et quels ministères apporteront leur appui.

En outre, pour chaque mesure, le GN a déterminé les activités prévues pour l'exercice financier à venir qui seront réalisées, suivies et rapportées. Voici un exemple de ces renseignements :

	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	Santé, MSF et JUS
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Établir un plan de travail pour l'élaboration d'une politique et d'un processus d'admission pour les logements conçus pour une vocation particulière.

Le but d'attribuer la responsabilité et les activités prévues de chaque mesure est de permettre un suivi régulier et le suivi des progrès, ce qui permettra aux ministères de planifier et de hiérarchiser les efforts.

La SHN coordonnera une mise à jour interministérielle sur les progrès vers la réalisation des activités prévues pour l'exercice financier, une fois par trimestre. La coordination de cette surveillance sera incluse dans une mise à jour semi-annuelle destinée aux sous-ministres.

Les mesures ci-dessous représentent un point culminant de la coopération, de la participation et de la recherche de consensus tout au long du processus de mobilisation du Plan d'action. Pour poursuivre sur cette lancée, les ministères et les organismes du GN, ainsi que d'autres intervenants doivent rester fidèles à leurs engagements visant à améliorer la situation du logement pour les Nunavummiut.

## Défi stratégique : Comprendre et définir les facteurs de la demande de logement

Le Nunavut n'a pas les options de logement nécessaires pour répondre aux divers besoins de ses habitants. La gamme actuelle d'options est limitée et le mouvement du logement social vers une propriété privée ou un logement loué est inabordable pour tous, sauf quelques-uns. Ces lacunes perpétuent un cycle de logements insuffisants et inadéquats, de détérioration des conditions sociales et d'une dépendance sans cesse croissante envers le logement gouvernemental. Afin d'assurer suffisamment de logements abordables dans chaque collectivité, il doit y avoir une gamme et une diversité d'options de logement – une gamme complète de logements.

En plus des options de logements abordables, le Nunavut manque également de logements nécessaires pour répondre aux besoins des Nunavummiut les plus vulnérables – les femmes, les enfants, les jeunes, les aînés, les personnes qui vivent dans la pauvreté et ceux qui sont sans abri.

En particulier, le Nunavut a très peu d'options de logements supervisés pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou des déficiences physiques et les habitants ayant besoin d'aide et de soins à mesure qu'ils vieillissent. Sans investissement conjoint et sans responsabilité partagée, le gouvernement ne sera pas en mesure de répondre aux besoins des populations vulnérables du Nunavut.

Orientation stratégique des mesures	Défi à relever par des mesures	Questions sous-jacentes
Cerner et combler les lacunes du continuum du logement	Comprendre et définir les facteurs de la demande de logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins et logements supervisés</li> <li>• Options en matière de capacité financière</li> <li>• Répondre aux besoins en matière de logement des employés du GN</li> </ul>

## Objectif n° 1 : Définir les facteurs de la demande de logement

Afin d'assurer suffisamment de logements abordables dans chaque collectivité, il doit y avoir une gamme et une diversité d'options de logement – un continuum du logement. Un continuum qui est complet offre une gamme complète d'options de logement, de l'abri d'urgence à l'accession à la propriété.

Les programmes gouvernementaux sont nécessaires à l'échelle du continuum du logement pour s'assurer que les logements sont adéquats, convenables et abordables au Nunavut. Le Nunavut doit veiller à ce que les besoins en logement très divers des Nunavummiut soient respectés, aujourd'hui et demain, de la manière la plus efficace et la plus équitable.

Il est également nécessaire d'établir un continuum d'options de logement et d'examiner les coûts et les possibilités de transitions entre ces types de logements. Cela permettra une répartition plus stratégique des ressources pour combler les lacunes du continuum du logement du Nunavut.

Les facteurs de la demande de logement doivent être clairement définis afin de combler les lacunes du continuum du logement du Nunavut. Le GN ne peut pas répondre aux besoins des Nunavummiut sans adopter une approche de collaboration interministérielle qui traite des besoins en logement maintenant et à l'avenir.

### Résultats souhaités :

- Un secteur à but non lucratif local plus fort conduira à une augmentation des services pour les populations vulnérables et des options de logement ciblées à l'extérieur du logement social.
- Une coopération accrue entre les ministères veillera à ce que les programmes appropriés puissent être intégrés dans la conception, la planification et la mise en œuvre de logements subventionnés par le gouvernement.
- Les décisions du GN liées aux besoins en logement de ses employés seront guidées par des objectifs politiques clairs et une bonne compréhension des appuis nécessaires pour atténuer les incidences des décisions sur les programmes, les services et les employés du GN.

### Question clé : Soins et logements supervisés

Les exigences en matière de soins et de logements supervisés du Nunavut font défaut. Pour les personnes ayant des problèmes de santé sociale, physique ou mentale sous-jacents, ou qui sont sans abri pour des raisons plus complexes que le simple manque de logements disponibles, des options de logement ciblées à l'extérieur du logement social seront nécessaires.

Il faut plus de recherches pour déterminer quels sont les besoins précis en matière de logement des populations vulnérables et comment ceux-ci s'intègrent dans un continuum de soins propre au Nunavut. Une approche collaborative et partagée aidera le GN à répondre aux besoins sociaux et médicaux du territoire.





Un problème majeur touchant les soins et le logement supervisé est l'absence d'un secteur à but non lucratif et non gouvernemental robuste pour compléter les programmes de logements supervisés fournis par le GN. Un organisme à but non lucratif capable a la capacité de fournir des logements supervisés ciblant des groupes très précis que le GN n'a pas la capacité d'offrir. La flexibilité et la taille des logements supervisés sans but lucratif pourraient combler des lacunes importantes sur le plan des soins du continuum du logement du Nunavut. Un certain nombre de mesures ont été déterminées sur le plan des soins et des logements supervisés pour promouvoir la croissance du secteur tertiaire.

## Mesure 1

### Élaborer une politique et un processus d'admission pour les logements conçus pour une vocation particulière qui relient les logements conçus pour une vocation particulière aux besoins précis des programmes.

En collaboration avec le ministère concerné, la SHN élaborera une politique et un processus d'admission pour les logements conçus pour une vocation particulière qui relient les unités aux besoins précis des programmes. Y compris les soins aux personnes âgées, les établissements de santé mentale, le soutien aux personnes qui ont subi des violences, les logements pour ceux qui quittent le système de justice pénale, etc. La politique comprendra :

- i. un mécanisme permettant de s'assurer que les programmes sont intégrés dans la conception, la planification et la mise en œuvre des logements;
- ii. des critères pour la hiérarchisation des demandes;
- iii. un outil d'évaluation pour aider à l'élaboration d'une analyse de rentabilisation des logements interministériels conçus pour une vocation particulière;
- iv. une coordination avec les mesures déterminées dans l'Angiraqangittuliriniq : un cadre d'action pour les itinérants absolus du Nunavut;
- v. une élaboration de protocoles d'entente pour définir les rôles et les responsabilités de chaque organisme.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	Santé, MSF et JUS
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Établir un plan de travail pour l'élaboration d'une politique et d'un processus d'admission pour les logements conçus pour une vocation particulière.





#### ☑ Mesures visant à encourager la participation du secteur à but non lucratif dans les logements supervisés :

## Mesure 2

### Défis auxquels se heurtent les organismes sans but lucratif sur le plan des recherches.

Le MSF procédera à une analyse critique des défis auxquels sont confrontés les organismes sans but lucratif au Nunavut et élaborera des options pour accroître le soutien apporté à ce secteur.





- i. L'analyse doit être coordonnée avec d'autres initiatives pertinentes.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	MSF
	<b>Soutien</b>	EDT et SHN
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Effectuer l'analyse et présenter des options pour un soutien accru.

## Mesure 3

## Modifications législatives en matière de recherches à l'appui des organismes sans but lucratif.





JUS, en consultation avec le MSF et la Santé, procédera à un examen de la *Loi sur les sociétés* et de la *Loi sur les associations coopératives*. Le principal objectif de l'examen est de déterminer des moyens efficaces pour réduire le fardeau administratif afin de mieux soutenir les petits groupes locaux sans but lucratif ou les fournisseurs potentiels de logements.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	JUS
	<b>Soutien</b>	MSF, Santé, EDT et SHN
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Établir un plan de travail pour la révision de la <i>Loi sur les sociétés</i> et de la <i>Loi sur les associations coopératives</i> .

## Mesure 4

## Appuyer l'accès des organismes sans but lucratif aux subventions et contributions.



Le MSF réfléchira à la mise en place d'un processus pour soutenir particulièrement les organismes sans but lucratif sur le plan de l'accès aux subventions et contributions, tout en maintenant la responsabilité.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	MSF
	<b>Soutien</b>	FIN
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Déterminer la faisabilité d'un tel processus.

## Mesure 5





## Évaluer la faisabilité d'un programme de dons facultatifs sur les salaires des employés du GN.

Le MSF, en collaboration avec les ministères clés, évaluera la nécessité et la faisabilité de l'élaboration d'un programme de dons facultatifs sur les salaires des employés du GN pour fournir des fonds à des organismes sans but lucratif œuvrant au Nunavut. Cette initiative sera fondée sur un examen d'une initiative semblable actuellement mise en œuvre par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement fédéral.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	MSF
	<b>Soutien</b>	FIN et tous les ministères
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Achever la phase de cadrage du projet.

**Mesure 6****Examiner la faisabilité de créer un organisme de coordination pour soutenir les organismes sans but lucratif.**

La SHN travaillera avec le MSF pour examiner la faisabilité et la légalité de la création d'un organisme de coordination pour fournir un soutien administratif et financier ainsi qu'une capacité aux organismes du secteur sans but lucratif. Étudier la possibilité de développer cela comme une initiative de la Table ronde du Nunavut pour la réduction de la pauvreté.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN et MSF
	<b>Soutien</b>	NTI, Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Entamer les discussions entre SHN, MSF et NTI.





**Question clé : Options en matière de capacité financière**

Les lacunes du continuum du logement du Nunavut touchent presque tous les Nunavummiut, à presque tous les niveaux de revenu. Il est nécessaire de cerner les lacunes du continuum d'options de logement, d'effectuer des recherches sur les pressions de la demande touchant certains types de logements et d'examiner les coûts et les possibilités de transitions entre ces types de logements.

Des programmes gouvernementaux coordonnés sont nécessaires à l'échelle du continuum du logement pour veiller à ce que les options de logement demeurent abordables et accessibles. Un continuum complet du logement offrira des options de logement adéquates et adaptées pour tous les Nunavummiut et contribuera à réduire la dépendance à l'égard du logement financé par le gouvernement et à permettre la croissance du marché privé.

**Mesure 7****Effectuer une étude du marché et une analyse statistique pour déterminer le besoin en matière de construction de logements sociaux.**





La SHN travaillera avec le Bureau de la statistique du Nunavut afin d'effectuer une étude du marché et une analyse statistique pour déterminer le besoin en matière de construction de logements sociaux sur le territoire, y compris le nombre de nouvelles unités nécessaires pour suivre la croissance démographique. L'analyse comprendra une évaluation des logements vacants, leur incidence sur le grand tableau du logement et leur valeur sur le plan de la réorientation ou de la rénovation.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	EAI (Bureau de la statistique du Nunavut) et SCHL
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Achever la phase de cadrage du projet.

✔ Mesures pour aligner les programmes ministériels sur le logement et répondre aux besoins d'une plus grande diversité de Nunavummiut :





**Mesure 8** Procéder à une évaluation des besoins en logements supervisés pour déterminer les possibilités de faire correspondre les logements conçus pour une vocation particulière avec les programmes.

La SHN procédera à une évaluation des besoins des Nunavummiut nécessitant des services de soutien pour quantifier la demande de logements conçus pour une vocation particulière pouvant accommoder des services ou des programmes de soutien.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	Santé et MSF
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Mettre en place un cadre pour la réalisation d'une évaluation des besoins des Nunavummiut en matière de logements conçus pour une vocation particulière.

**Mesure 9** Intégration des principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) dans les dessins et modèles de logement





La SHN s'engagera avec CH pour mettre au point une méthode visant à intégrer les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) dans les dessins et modèles de logement, en particulier en ce qui concerne les logements conçus pour une vocation particulière destinés aux groupes vulnérables, y compris les aînés.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	CH
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Tenir des réunions initiales avec CH pour discuter du rôle du IQ dans le cadre de la conception des logements.

- ☑ Afin d'arriver à une meilleure compréhension des besoins en logement spécifiques et des options potentielles en matière de logement abordable pour répondre à ces besoins, les mesures suivantes seront prises :

**Mesure 10****Étudier les options législatives et les options de zonage pour la création de logements abordables dans les collectivités cibles.**





Les SCG et la SHN détermineront la possibilité d'entreprendre des modifications législatives qui encouragent l'offre de logements abordables dans les collectivités cibles. Une attention particulière sera accordée au soutien du zonage communautaire qui exige un niveau de logements abordables au sein d'une collectivité et à la question de savoir si des modifications aux règlements de zonage sont requises. Il faudra également songer aux exigences de l'intégration ou de l'adoption de modèles de logements variés.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministères responsables</b>	SCG et SHN
	<b>Soutien</b>	Certaines municipalités
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Tenir une réunion initiale entre les SCG et la SHN. Déterminer les prochaines étapes du projet.

**Mesure 11****Examiner la pertinence des logements secondaires pour augmenter les options de logements locatifs.**

La SHN évaluera le potentiel des logements secondaires pour répondre aux besoins en logement dans certaines collectivités, y compris :

- i. examiner le recours aux logements secondaires dans des territoires semblables (par exemple, T.N.-O.);
- ii. déterminer les obstacles réglementaires et les instruments politiques nécessaires pour faciliter et réglementer le développement des logements secondaires;
- iii. consulter les municipalités (en partenariat avec les SCG) pour réviser et mettre à jour l'inclusion des logements secondaires dans les règlements de zonage et les plans communautaires;
- iv. déterminer les mesures incitatives et les renseignements nécessaires à la promotion des logements secondaires.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	SCG
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Élaborer un plan de travail pour l'évaluation des logements secondaires comme des solutions de logement.







☑ Mesures pour augmenter la gamme des options de logements abordables au-delà des logements sociaux dont le loyer est établi en fonction du revenu :

Mesure 12

Passer en revue les pratiques exemplaires pour d'autres modèles de logements sociaux.

La SHN examinera les pratiques exemplaires liées à différents modèles de logements subventionnés comme solutions de rechange pour les logements sociaux dont le loyer est établi en fonction du revenu.





- i. La SHN examinera le développement possible d'un modèle de logement subventionné à loyer fixe ciblant les locataires de logements sociaux à revenu élevé; en particulier ceux qui paient actuellement le loyer maximal dans les logements sociaux.
- ii. La SHN examinera les possibilités de soutenir la création de plus d'options de propriété collective, comme le logement coopératif et les fiducies foncières communautaires.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Effectuer une analyse juridictionnelle des différents modèles de logements subventionnés dans les autres provinces et territoires.

Mesure 13

Collaborer avec les AIR au sujet d'une offre potentielle de logements abordables pour les Inuits sur les terres qui leur appartiennent.

La SHN collaborera avec les AIR pour réfléchir à des logements abordables pour les Inuits sur les terres qui leur appartiennent.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	AIR
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Déterminer l'intérêt et la faisabilité avec les AIR.





- ☑ Mesures à prendre pour absorber les coûts prohibitifs de l'entretien et de la réparation des maisons privées et faciliter le mouvement le long du continuum du logement :

#### Mesure 14

**Évaluer la faisabilité de l'expansion des services d'entretien offerts par les organismes locaux d'habitation aux propriétaires.**

La SHN évaluera la possibilité de collaborer avec les OLH pour étudier :





- i. une expansion des services d'entretien des OLH de façon à inclure les propriétaires privés dans les collectivités qui ne disposent pas d'entrepreneurs locaux;
- ii. un recours accru à des travaux d'entretien et de réparation contractuels dans les collectivités où il y a des entrepreneurs locaux pour réduire la pression sur les OLH et promouvoir le développement d'entreprises locales.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	EDT
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Déterminer les domaines prioritaires de collaboration avec les OLH.

#### Mesure 15

**Évaluer la faisabilité d'une subvention d'entretien de base pour les propriétaires.**

La SHN étudiera la possibilité d'offrir une subvention d'entretien de base aux propriétaires afin de compenser les coûts d'entretien et de réparation ménagers courants.





	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Achever la phase de cadrage du projet.

**Mesure 16**

**Effectuer un examen des anciens et nouveaux programmes de soutien à l'accession à la propriété et des programmes offerts dans d'autres territoires et provinces.**

En ce qui concerne les programmes d'accession à la propriété à prix abordable, la SHN devra :

- i. passer en revue ses programmes d'accession à la propriété actuels, comme le Programme d'aide à la mise de fonds du Nunavut, afin de déterminer les moyens d'encourager la construction de nouvelles maisons et la propriété privée des logements;
- ii. évaluer les programmes d'accession à la propriété précédents pour déterminer les leçons apprises et éclairer les programmes futurs;
- iii. procéder à un examen des programmes d'accession à la propriété dans d'autres provinces et territoires canadiens pour examen au Nunavut.





	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Élaborer un plan de travail pour guider : un examen du Programme d'aide à la mise de fonds du Nunavut; une évaluation des programmes d'accession à la propriété passés; un examen juridictionnel des programmes d'accession à la propriété à l'échelle du Canada.

☑ Mesures à prendre pour favoriser une plus grande compréhension de la budgétisation, de l'épargne et des finances personnelles :

**Mesure 17**

**Mettre au point une « boîte à outils pour les locataires et les propriétaires » en langage simple.**





La SHN, en collaboration avec les ministères, élaborera une « boîte à outils pour les locataires et les propriétaires » en langage simple. La boîte à outils sera axée sur la collectivité et inclura des renseignements sur la budgétisation et l'épargne, les programmes accessibles à tous les Nunavummiut et d'autres renseignements comme la façon d'obtenir les autorisations nécessaires pour les bâtiments annexes. La boîte à outils sera mise à la disposition du public dans un certain nombre de lieux différents et sera incluse dans la trousse d'orientation générale des employés du GN.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	EAI, FIN, institutions financières et SCHL
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Établir un plan de travail pour l'élaboration d'une « boîte à outils pour les locataires et les propriétaires » en langage simple.

**Mesure 18****Mobiliser les institutions bancaires et financières sur l'expansion des zones de service de façon à inclure les petites collectivités.**





EDT, SHN et FIN examineront les options pour encourager les institutions bancaires et financières à offrir des services de gestion financière généraux et personnels dans les petites collectivités.

- i. Cette initiative peut être coordonnée avec la réforme en cours de l'aide au revenu.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	EDT
	<b>Soutien</b>	SHN, FIN et MSF
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Tenir une première réunion entre SHN et EDT. Déterminer les prochaines étapes du projet.

**Mesure 19****Mobiliser les institutions financières sur la prestation du programme de formation en matière d'accession à la propriété en tant que critère d'admissibilité pour les subventions de la SHN visant l'accession à la propriété.**

La SHN mobilisera les institutions financières pour évaluer l'intérêt sur la prestation d'une formation obligatoire en matière d'accession à la propriété pour la première fois comme critère d'admissibilité pour les subventions de la SHN visant l'accession à la propriété et tirer parti des documents d'orientation existants de la SCHL sur les prêts hypothécaires et l'accession à la propriété.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	Institutions financières, SCHL, CNA, ÉDU et MSF
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Tenir des réunions initiales entre la SHN et les institutions financières.

## Question clé : Répondre aux besoins en matière de logement des employés du GN

Les logements pour le personnel demeurent un outil de recrutement et de maintien en poste important au Nunavut, où le coût de la vie est élevé et les options de logements abordables sont limitées. Dans un avenir proche, la réponse aux besoins des employés du GN nécessitera une offre continue de logements anciens et nouveaux pour le personnel.

Cependant, le passage à l'accession à la propriété ou à la location privée est une option réaliste pour de nombreux employés du GN. Pour que les logements pour le personnel deviennent un tremplin de la location ou de l'accession à la propriété sur le marché privé, le GN doit songer à des modifications du programme qui encouragent les employés à passer au secteur privé lorsque les conditions du marché en font une option réalisable.

### ☑ Mesures à prendre pour créer un programme de logements pour le personnel du GN plus efficace et plus réactif :

#### Mesure 20

**Mener une enquête auprès des locataires de logements pour le personnel pour évaluer l'intérêt à l'égard de l'accession à la propriété.**

FIN et la SHN effectueront une enquête auprès des locataires actuels de logements pour le personnel afin de recueillir des renseignements de base et évaluer l'intérêt à l'égard de l'accession à la propriété.



**Délai**

À court terme



**Ministère responsable**

FIN et SHN



**Soutien**



**Activités planifiées :  
Première année**

Tenir une réunion initiale entre FIN et SHN. Commencer l'élaboration d'un outil d'enquête pour soutenir une enquête auprès des employés.

#### Mesure 21

**Revoir et réviser la politique actuelle sur les logements pour le personnel du GN.**

La SHN et FIN examineront et réviseront la politique sur les logements pour le personnel du GN. Un document sur les options sera produit et décrira un processus suggéré aux fins de l'examen interministériel de la politique actuelle sur les logements pour le personnel. Le document sur les options comprendra :

- i. une analyse des domaines d'amélioration de l'efficacité de la politique actuelle;
- ii. le niveau souhaité du service à la clientèle et la flexibilité sur le plan de l'offre d'unités;
- iii. les objectifs d'un programme de logements pour le personnel révisé;
- iv. la recherche et les données nécessaires pour appuyer l'élaboration d'options stratégiques.



**Délai**

À court terme



**Ministère responsable**

FIN et SHN



**Soutien**



**Activités planifiées :  
Première année**

Produire un document sur les options pour les révisions de la politique.

## Mesure 22

### Analyser la subvention actuelle des logements pour le personnel pour déterminer les niveaux de subvention qui encouragent la transition hors des logements subventionnés par le gouvernement.


FIN, en collaboration avec la SHN, analysera les loyers et les subventions actuels des logements pour le personnel pour déterminer des niveaux de subvention appropriés qui encouragent les locataires de logements du personnel à se retirer des logements subventionnés par le gouvernement et passer aux logements locatifs ou à l'accession à la propriété.

- i. L'analyse étudiera les unités louées par rapport aux unités appartenant à la SHN pour établir avec précision les coûts du programme.

 **Délai** À court terme

 **Ministère responsable** FIN et SHN

 **Soutien**

 **Activités planifiées :  
Première année** Tenir une réunion de planification initiale entre FIN et la SHN.  
Mettre en place un cadre pour guider une analyse des subventions actuelles des logements pour le personnel.

## Mesure 23

### Examiner les procédures pour l'utilisation du parc existant de logements pour le personnel.


FIN et la SHN collaboreront pour faire un meilleur usage des logements pour le personnel existants grâce à l'examen de ce qui suit :

- i. le système actuel d'établissement des priorités utilisé pour faire correspondre les employés aux logements pour le personnel;
- ii. le processus d'attribution des déménagements de commodité et des déménagements liés aux changements dans les circonstances familiales;
- iii. le processus de réaffectation des logements vacants selon la liste d'attente de la dotation en personnel de chaque collectivité.

 **Délai** À moyen terme

 **Ministère responsable** FIN et SHN

 **Soutien**

 **Activités planifiées :  
Première année** Tenir une réunion initiale entre FIN et SHN.  
Mettre en place un cadre pour guider un examen du système actuel d'établissement des priorités et un processus de réaffectation des logements vacants.

## Défi stratégique : Obstacles systémiques à l'offre de logements

La construction de nouveaux logements est tributaire de la disponibilité de terres aménagées. Cependant, le coût élevé de l'aménagement des terrains et de l'infrastructure nécessaire pour le soutenir empêche l'aménagement proactif de lotissements et la planification de quartiers dans la plupart des collectivités.

Outre les coûts élevés liés à l'aménagement des terrains, le risque perçu sur le plan de la construction de logements dans le Nord, en partie lié aux coûts de la construction et au climat, a limité le développement d'un marché privé fort. Le GN peut encourager la croissance du marché privé en élargissant la disponibilité des terres et en créant des politiques qui stimulent la construction.

Le fonds d'immobilisations du GN est distribué à une variété de zones de service en fonction des besoins et des mandats politiques. Au cours du processus de planification des immobilisations du GN, les ministères et les organismes doivent rivaliser chaque année relativement aux fonds d'infrastructure limités visant les nouvelles constructions, l'expansion ou le remplacement des infrastructures et le grand équipement. Le GN doit trouver des possibilités de collaboration interne afin d'optimiser les ressources existantes pour atténuer les pressions du logement.

Orientation stratégique des mesures	Défi à relever par des mesures	Questions clés
Accroître la collaboration entre les intervenants en matière de logement	Obstacles systémiques à l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement du territoire</li> <li>• Planification des immobilisations/coordination des infrastructures</li> </ul>

## Objectif n° 2 : Suppression des obstacles à l'offre de logements

Le GN est tenu d'assurer la disponibilité des terres et des incitatifs appropriés à la construction pour le marché du logement. Le haut niveau de risque perçu sur le plan de la construction de logements dans le Nord, en partie lié aux coûts de la construction et au climat, limite le développement d'un marché privé fort. La création de politiques incitatives pour stimuler la construction contribuera à la croissance du marché privé et améliorera le logement dans l'ensemble du Nunavut.

La réduction des obstacles à l'offre de logements du Nunavut exige une meilleure coordination interministérielle et intergouvernementale de l'aménagement du territoire, des projets d'infrastructure communautaire, de la planification des immobilisations et de la construction de logements.

### Résultats souhaités :

- une hiérarchisation et une coordination interministérielles et intergouvernementales renforcées de l'aménagement des terres et de la planification communautaire;
- des renseignements propres à la collectivité plus pertinents pour éclairer les différentes étapes du développement des infrastructures (de l'aménagement du territoire à la construction de bâtiments);
- une approche intégrée et globale à l'égard des infrastructures et de la planification des immobilisations qui tient compte des besoins de la collectivité, des actifs existants, des grandes priorités du GN et des mandats du programme;
- une amélioration de l'aménagement des terres et de la construction de logements dans le secteur privé.

## Question clé : Aménagement du territoire

Il existe de nombreux défis logistiques et financiers qui se posent à l'aménagement des terres et à la planification de quartiers au Nunavut. Une plus grande collaboration au sein du gouvernement est nécessaire pour établir une compréhension mutuelle des obstacles actuels à l'aménagement du territoire et des questions prioritaires, et déterminer les solutions possibles pour y remédier.

En outre, la création de politiques qui favorisent la disponibilité des terres, renforcent les capacités municipales, coordonnent la planification stratégique et communautaire et élaborent des mesures d'incitation efficaces sur le marché privé est essentielle pour réduire les obstacles à l'offre de logements.





### 📌 Mesures à prendre pour favoriser l'aménagement des terres et la construction de logements :

#### Mesure 24

**Rétablir le Groupe de travail sur le développement et la planification pour faciliter l'amélioration des processus de planification de l'infrastructure communautaire.**

Rétablir l'ancien groupe de travail sur le développement et la planification qui se composait de la Section de la planification et des terres des SCG et de la Direction du développement des collectivités, et élargir le groupe de façon à inclure la SHN, les municipalités, la Société d'énergie Qulliq et la Division des produits pétroliers (PPD) des SCG. Les principaux objectifs du groupe de travail sont les suivants :

- i. procéder au cadrage et à la conception d'une demande de propositions (DP) pour un prochain examen des plans communautaires (SHN et SCG);
- ii. faciliter une coordination accrue des processus de planification des terres et des collectivités;
- iii. déterminer les besoins communautaires communs en matière d'information (par exemple, la liste des lots vacants par collectivité);
- iv. s'assurer que les données de base (les données démographiques et les données sur les besoins) recueillies pour le plan de développement de la collectivité sont à jour pour éclairer les priorités de l'aménagement des terres, y compris les renseignements provenant des organismes sans but lucratif;
- v. éclairer la planification du développement communautaire à court terme.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG
	<b>Soutien</b>	SHN, Société d'énergie Qulliq, municipalités et EAI
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Rétablir l'ancien groupe de travail sur le développement et la planification. Établir le mandat du groupe de travail.







Mesure 25

**Créer des plans de développement à court terme pour appuyer la planification communautaire et le développement des infrastructures.**

Les SCG et la SHN collaboreront pour créer des plans de développement à court terme (un à trois ans) fondés sur des preuves pour renforcer les plans communautaires à long terme existants (cinq ans). Les plans de développement présenteront des détails plus précis au niveau de la collectivité comme les terrains vacants et les besoins en logement en tant que pourcentage du parc pour appuyer la planification, la conception et la construction d'infrastructures.

- i. Pour appuyer davantage la planification au niveau communautaire, les SCG et la SHN s'efforceront d'inclure des cartes situant les zones de risques du pergélisol et la base de données en ligne sur le pergélisol dans les plans de développement, et d'éclairer les futures priorités en matière de recherches.





	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG et SHN
	<b>Soutien</b>	Municipalités, Société d'énergie Qulliq et ENV
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Établir un aperçu de ce qu'un plan de développement devrait inclure. Élaborer un cadre pour guider l'élaboration de plans de développement communautaire à court terme.

Mesure 26

**Élaborer des lignes directrices pour la détermination de l'aménagement des lotissements par collectivité.**

En utilisant les données du plan communautaire existant, élaborer des lignes directrices pour déterminer le nombre de lots à aménager par collectivité selon des critères comme :





- i. les catégories des besoins en logement communautaire en tant que pourcentage du parc;
- ii. les statistiques communautaires sur le revenu et l'emploi qui indiquent les possibilités d'accession à la propriété.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG et SHN
	<b>Soutien</b>	EAI (Bureau de la statistique)
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Établir un plan de travail visant à élaborer des lignes directrices pour l'aménagement de lotissements par collectivité.

## Mesure 27

## Évaluer les problèmes des fonds de développement foncier.





Analyser l'utilisation des fonds d'aménagement des terres par collectivité pour déterminer la capacité de chaque collectivité sur le plan de l'aménagement des terres. Déterminer s'il y a un besoin d'options incitatives pour les municipalités sur le plan de l'aménagement des terres et déterminer ou mettre au point des mécanismes pour élaborer des options incitatives.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG
	<b>Soutien</b>	Municipalités
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Établir un calendrier d'évaluation par collectivité. Déterminer les prochaines étapes du projet.

## Mesure 28

## Déterminer l'expertise et les ressources en matière de planification des SCG pour appuyer les municipalités sur le plan de l'aménagement des terres.





Déterminer l'expertise, les renseignements et les ressources en planification des SCG accessibles par les municipalités pour favoriser l'aménagement des terres. Poursuivre les travaux pour améliorer la capacité des SCG de fournir un soutien local.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG
	<b>Soutien</b>	
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Déterminer l'expertise, les renseignements et les ressources internes clés pour aider les municipalités et favoriser l'aménagement des terres.

## Mesure 29

## Continuer à développer le système d'archivage électronique pour améliorer l'efficacité de la planification et de l'administration des terres.

Continuer à développer et à améliorer le système d'archivage électronique pour la planification et l'administration des terres afin d'améliorer l'efficacité et l'accès.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG
	<b>Soutien</b>	Municipalités
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Surveiller les progrès et faire des ajustements réguliers.

## Question clé : Planification des immobilisations/coordination des infrastructures

Une collaboration accrue entre les ministères et les organismes offrira une approche plus efficace sur le plan de la hiérarchisation des dépenses du gouvernement. En coordonnant les projets d'infrastructure communautaire, l'aménagement du territoire, les processus de planification des immobilisations et la construction de logements, l'incidence des fonds d'immobilisations limités du GN peut être renforcée et plus de possibilités pour de nouveaux logements seront créées.

Un élément clé de cette initiative sera de comprendre le système actuel de hiérarchisation des immobilisations, ainsi que les besoins des ministères et leurs processus de planification, afin de commencer à établir une direction stratégique pour guider le développement des infrastructures indispensables à court terme et à long terme.





✔ Mesures à prendre pour favoriser une plus grande intégration et une plus grande amélioration des processus de planification des immobilisations et des infrastructures :

### Mesure 30

#### Déterminer les représentants ministériels pour créer un groupe de travail interministériel sur les infrastructures.

Pour appuyer le processus du CIPC, le Comité des sous-ministres identifiera les représentants ministériels afin d'établir un groupe de travail interministériel sur les infrastructures. Le groupe de travail devra :





- i. coordonner un examen et une mise à jour interministériels des fiches de corroboration des capitaux, y compris ce qui suit :
  - élaborer un processus de hiérarchisation uniformisé axé sur des critères pour les demandes de financement en capital selon un examen des processus d'établissement des priorités en vigueur dans d'autres territoires et provinces;
  - élaborer un outil d'évaluation pour l'infrastructure proposée qui intègre des facteurs comme la source de financement en capital, le rendement du capital investi (RCI), l'incidence ou les incidences socioéconomiques, les besoins de la collectivité et de l'alignement sur le mandat et les priorités générales du GN, et tous les programmes de soutien ou les exigences en matière de financement de l'exploitation;
- ii. mettre en place un processus d'examen des demandes d'infrastructure;
- iii. appuyer l'élaboration d'un plan d'infrastructure à long terme pour le Nunavut (y compris tous les besoins en infrastructures);
- iv. élaborer une trousse d'information pour faciliter la planification de la transition vers de nouveaux gouvernements sur le plan des priorités d'infrastructure communautaire et une analyse des besoins en matière de programmes et d'infrastructures à l'échelle du GN.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG et FIN
	<b>Soutien</b>	Tous les ministères
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Mettre en place un groupe de travail. Établir le mandat du groupe de travail.

## Mesure 31

**Procéder à un examen pangouvernemental du processus du Comité interministériel sur la planification des immobilisations (CIPC).**

Coordonner un examen pangouvernemental de l'efficacité du processus interne de planification des immobilisations du GN afin de déterminer son efficacité à répondre aux besoins en capitaux du GN.





	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	FIN
	<b>Soutien</b>	Tous les ministères
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Établir un processus pour procéder à un examen. Entamer les consultations ministérielles.

## Mesure 32

**Évaluer la nécessité d'un portail d'information pour appuyer l'intégration des processus de planification des capitaux et des infrastructures.**

Évaluer la nécessité d'un portail d'information centralisé pour soutenir l'intégration du processus de planification des immobilisations du GN par rapport aux besoins en infrastructures communautaires. Si la nécessité d'un portail est déterminée :

- i. les SCG évalueront la faisabilité d'étendre l'initiative des plans intégrés pour la durabilité des collectivités (PIDC) dans un système central d'échange de l'information et un outil de hiérarchisation à l'usage des ministères du GN pour éclairer la prise de décision concernant les infrastructures;
- ii. selon les résultats de l'évaluation, les SCG produiront un document provisoire sur les options pour proposer que la plateforme des PIDC soit officiellement élargie de façon à inclure les contributions de tous les ministères et organismes du GN; le document de travail comprendra les besoins en données de base des PIDC, un protocole pour soutenir la collecte rapide de données exactes et pertinentes, et la normalisation du processus des PIDC dans toutes les collectivités;
- iii. le document devrait également aborder la façon dont la collectivité a besoin des contributions de la NTI et des organisations inuites régionales qui pourrait être intégrée dans la base de données, ainsi que des renseignements provenant du secteur à but non lucratif, le cas échéant.





	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG
	<b>Soutien</b>	SHN et municipalités
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Procéder à l'évaluation des besoins.

☑ Mesures à prendre pour encourager la participation du secteur privé à l'aménagement des terres et à la construction de logements :

Mesure 33

Établir une liste des besoins en logements sociaux par collectivité pour éclairer les priorités du secteur privé.

La SHN élaborera et mettra à la disposition du public une liste des besoins en logements à court terme par collectivité pour éclairer les priorités du secteur privé.





	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Élaborer un plan pour faire connaître une liste des besoins en matière de logement par collectivité.

Mesure 34

Déterminer l'intérêt communautaire dans l'aménagement des terres privées ou d'autres modèles.

En s'appuyant sur les travaux préliminaires des SCG, la SHN et les SCG s'adresseront aux municipalités afin de déterminer l'intérêt pour l'aménagement des terres privées ou d'autres modèles de développement alternatifs où l'aménagement du territoire est assuré par :





- i. la SHN ou les SCG, l'organisation inuite ou d'autres organismes du Nunavut.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG et SHN
	<b>Soutien</b>	Municipalités
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Déterminer les municipalités cibles pour plus de mobilisation.

Mesure 35

Rechercher des mesures incitatives qui stimulent l'aménagement des terres privées et la construction de logements dans les collectivités.





Les SCG et la SHN doivent entreprendre des recherches sur les modèles d'aménagement des terres privées et les incitatifs gouvernementaux qui stimulent l'aménagement des terres et la construction de logements dans les municipalités.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG et SHN
	<b>Soutien</b>	
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Achever la phase de cadrage du projet.

## Mesure 36

**Interagir avec les AIR sur un partenariat public-privé (PPP) potentiel pour la construction de logements, l'aménagement de lots de terrains et d'autres possibilités sur les terres municipales appartenant aux Inuits.**





La SHN et les SCG se mobiliseront avec les associations inuites régionales (AIR) et leurs divisions commerciales connexes sur des partenariats public-privé (PPP) potentiels ou des possibilités d'investissement privé pour les lotissements, l'aménagement des lots de terrains et l'aménagement des terres appartenant aux Inuits (TAI) situées dans les limites d'une municipalité, la priorité étant accordée à des approches qui favorisent aussi l'innovation, le développement économique communautaire et le renforcement des capacités locales.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN et SCG
	<b>Soutien</b>	FIN et AIR/sociétés de développement affiliées
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Déterminer les possibilités de partenariats public-privé potentiels ou d'investissement.

## Mesure 37

**Poursuivre la participation au CES pour transmettre des messages coordonnés aux partenaires potentiels en matière de développement des ressources.**





La SHN continuera sa participation au Comité d'évaluation socioéconomique (CES), dirigé par EDT, pour transmettre des messages coordonnés sur la nécessité et les avantages de l'investissement privé dans le logement par des partenaires potentiels de l'industrie minière.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	EDT
	<b>Soutien</b>	SHN
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Déterminer les possibilités de la messagerie. Élaborer et promouvoir des options d'investissement à faire examiner par le secteur d'activité.

## Mesure 38

Évaluer la faisabilité de l'utilisation des programmes de développement des entreprises d'EDT pour encourager la croissance des entrepreneurs qui se spécialisent dans les travaux liés aux habitations et qui sont implantés au Nunavut.





Pour encourager la construction de logements abordables par le secteur privé, tout en poursuivant le développement de petites entreprises d'entretien et de construction, et d'autres activités connexes, EDT travaillera avec la SHN pour évaluer la faisabilité de l'utilisation des programmes de développement des affaires d'EDT afin d'encourager la croissance des entrepreneurs qui se spécialisent dans les travaux liés aux habitations et qui sont implantés au Nunavut.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	EDT
	<b>Soutien</b>	SHN
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Élaborer un plan de travail pour orienter l'évaluation de la faisabilité de l'utilisation des programmes de soutien aux entreprises afin d'encourager la croissance des entrepreneurs établis au Nunavut.

## Mesure 39

Consulter le secteur privé au sujet du Plan d'action sur le logement.

La SHN élaborera une méthode pour mobiliser directement le secteur privé sur les domaines pertinents du Plan d'action, comme la location à prix abordable, l'accession à la propriété et l'aménagement des terres.





	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	EDT
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Déterminer les acteurs du secteur privé et commencer à explorer les possibilités de consultation et de mobilisation.

## Mesure 40

**Effectuer une étude des besoins et de la demande en matière de logement pour déterminer les besoins en logement des Nunavummiut.**

La SHN procédera à une étude des besoins et de la demande en matière de logement pour déterminer les besoins en logement de tous les Nunavummiut, y compris les niveaux de revenu et d'accessibilité, ainsi que la nécessité de logements supervisés. Cette information sera utilisée pour :

- i. déterminer la position des clients/locataires actuels et d'autres Nunavummiut le long du continuum du logement;
- ii. cibler les familles et les personnes, selon la situation d'emploi, le palier de revenu, la durée du service, etc., pour les programmes d'accession à la propriété de la SHN;
- iii. élaborer des outils politiques pour appuyer la transition hors des logements subventionnés par le gouvernement, comme les modèles de barème locatif ou de location avec option d'achat;
- iv. déterminer le nombre de Nunavummiut qui nécessitent des modèles de logement alternatifs, y compris les unités de soins.





	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	Santé, MSF et EAI
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Achever la phase de cadrage du projet.

## Mesure 41

**Effectuer une analyse de l'incidence et de la faisabilité d'approches variées à l'égard de l'offre de logements sociaux et de logements pour le personnel.**

Procéder à une analyse de l'incidence (sur le gouvernement) d'approches variées à l'égard de l'offre de logements sociaux et de logements pour le personnel et évaluer leur faisabilité. Grâce au recours de projets pilotes, examiner les avantages de ce qui suit :

- i. un modèle de location seulement pour certaines collectivités de sorte que la SHN loue des logements pour le personnel auprès de promoteurs privés (par rapport au portefeuille qui lui appartient et qu'elle gère). Remarque : à l'heure actuelle, la SHN utilise un mélange de logements du personnel qui lui appartiennent ou qu'elle loue;
- ii. les entrepreneurs assument les coûts de la construction de logements et de la gestion des biens (la SHN garantit le rachat);
- iii. une plus grande réorientation des unités et des bâtiments abandonnés ou inutilisés vers le logement social.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Achever la phase de cadrage du projet.



## Défi stratégique : Coût élevé du logement

Le coût de la construction de logements au Nunavut est très élevé. En moyenne, les coûts de la construction au Nunavut sont près de trois fois plus élevés que dans le sud de l'Ontario. En outre, les coûts d'exploitation et d'entretien des logements sociaux sont importants et augmentent d'une année à l'autre. Les coûts d'exploitation sont principalement attribuables à l'eau, à l'électricité et aux services d'égout, sachant que seulement un petit pourcentage de ces coûts est récupéré grâce aux revenus locatifs.

Le bassin de travailleurs qualifiés du Nunavut, en particulier dans les domaines de la construction, l'entretien et l'administration des logements et des infrastructures connexes, est petit. Cela nuit à la capacité de la SHN d'entretenir ses propres bâtiments, limite la capacité du secteur de la construction de construire plus d'habitations privées et, dans certains cas, empêche les personnes d'acheter ou d'entretenir des maisons privées en raison des coûts d'entretien élevés. Une main-d'œuvre locale forte permettra au GN de construire et d'entretenir les logements plus efficacement. Des niveaux accrus d'emplois à l'échelle locale profiteront également à l'économie et contribueront à l'autonomie.

Orientation stratégique des mesures	Défi à relever par des mesures	Questions clés
Encourager l'autonomie pour réduire la dépendance à l'égard du gouvernement.	Réduire les coûts du logement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perfectionnement de la main-d'œuvre</li> <li>• Innovation technologique</li> <li>• Financement municipal</li> </ul>

## Objectif n° 3 : Réduire le coût du logement

La réduction du coût du logement au Nunavut, dans son ensemble, peut se faire grâce à une utilisation plus efficace des services publics et des initiatives de réduction des coûts et de rentabilité, des techniques de construction et des réductions administratives. En restant fidèle à l'esprit du document Leçons apprises de la fiducie pour le logement au Nunavut, l'offre de logements sociaux sera fondée sur des logements collectifs axés sur les besoins, en optimisant la participation du secteur privé et en réduisant les coûts grâce à des processus d'offre et de construction combinés.

La réduction des coûts du logement se fondera sur le renforcement de la main-d'œuvre locale dans la construction, l'entretien et l'administration des logements et les infrastructures connexes, le renforcement de l'innovation technologique pour construire et entretenir les logements plus efficacement et l'amélioration de la compréhension des coûts réels de la prestation des services.

### Résultats souhaités :

- Un continuum de formation complet qui renforce la main-d'œuvre locale dans les professions liées au logement.
- L'adoption de nouvelles technologies et de l'innovation conduira à une plus grande efficacité sur le plan de l'entretien et de l'exploitation, une réduction des coûts et une prolongation de la durée de vie du parc de logements du SHN.
- Une meilleure compréhension et une plus grande transparence de la structure de tarification des services municipaux augmenteront le degré de prévisibilité pour la SHN.

## Question clé : Perfectionnement de la main-d'oeuvre

L'élaboration d'un continuum de formation complet qui décrit toutes les mesures administratives/contractuelles existantes du GN, les programmes et les dépenses qui soutiennent ou qui pourraient être utilisés pour appuyer et soutenir la formation continue et l'amélioration des compétences. Le continuum s'alignerait sur l'éducation des adultes, le perfectionnement professionnel, le soutien au revenu, etc., et permettrait de cerner les lacunes qui existent en matière de formation.





Une main-d'œuvre locale renforcée permettra au GN de construire et d'entretenir des logements plus efficacement, réduisant ainsi les coûts. Des niveaux accrus d'emplois à l'échelle locale profiteraient également à l'économie et contribueraient à l'autonomie. La détermination de possibilités de partenariats et une meilleure coordination entre les ministères participant au développement de la main-d'œuvre locale sont essentielles pour renforcer la capacité du Nunavut de répondre aux exigences relatives au logement et aux infrastructures connexes.

### ✓ Mesures à prendre pour favoriser la formation continue, l'apprentissage et l'amélioration des compétences dans les professions liées au logement :

#### Mesure 42

**Continuer à développer et à offrir le Programme d'aides en métiers du bâtiment afin de fournir aux étudiants des compétences professionnelles au niveau débutant pour le secteur de l'entretien et de la construction des bâtiments.**





Le MSF continuera de collaborer avec le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) et la SHN pour développer et offrir le Programme d'aides en métiers du bâtiment. Le programme continuera de fournir aux étudiants les compétences nécessaires pour solliciter des possibilités d'emploi au niveau débutant dans le secteur de l'entretien et de la construction des bâtiments, en exerçant des métiers comme la menuiserie et la plomberie.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	MSF
	<b>Soutien</b>	CNA, SHN et SCG
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Continuer à développer les fondements du Programme d'aides en métiers du bâtiment.

**Mesure 43**

**Examiner les leçons tirées du programme NEAT pour évaluer la faisabilité de rétablissement d'un programme.**



ÉDU, avec le soutien de la SHN, examinera les leçons tirées du programme Nunavut Early Apprenticeship Training (NEAT) et évaluera la demande et la faisabilité du rétablissement d'un programme pour fournir aux étudiants du secondaire la possibilité de travailler en vue d'obtenir un certificat d'ouvrier spécialisé.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	ÉDU
	<b>Soutien</b>	SHN, MSF et CNA
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Examiner les leçons tirées du programme NEAT. Établir les paramètres d'une évaluation de la demande et de la faisabilité pour rétablir le programme.

**Mesure 44**

**Poursuivre le développement du programme GREAT pour préparer les bénéficiaires de l'aide sociale à l'emploi.**

Le MSF et le CNA s'efforceront de continuer à développer le programme de préparation à l'emploi et à la formation (G.R.E.A.T. en anglais) pour préparer les bénéficiaires de l'aide sociale (dans le cadre du Programme d'aide au revenu) aux possibilités d'emploi.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	MSF et CNA
	<b>Soutien</b>	SHN
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Produire des statistiques sommaires sur les taux d'inscription au programme GREAT.





- ☑ Mesures à prendre pour faire correspondre les exigences de la formation et des compétences aux professions des domaines liés au logement :

**Mesure 45**

**Passer en revue les postes au sein de la SHN et des OLH pour évaluer l'efficacité et la pertinence des normes professionnelles actuelles.**

La SHN examinera les catégories de postes au sein de l'organisation (la SHN et les OLH) pour :





- i. les relier à l'information de la Classification nationale des professions (CNP);
- ii. procéder à un examen juridictionnel des normes professionnelles à l'échelle des territoires et des provinces afin de déterminer ce que la SHN et les OLH devraient adopter au Nunavut;
- iii. mobiliser les OLH pour déterminer si les normes professionnelles actuelles sont efficaces ou si elles créent des obstacles ou des défis à l'emploi involontaires.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	FIN, MSF et EDT
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Achever la phase de cadrage du projet.

**Mesure 46**

**Évaluer la faisabilité de l'intégration des compétences dans le programme de formation professionnelle touchant les professions liées au logement.**

La SHN travaillera avec le ministère de l'Éducation afin de déterminer la faisabilité de l'intégration, dans les programmes de l'école primaire et secondaire, des compétences requises pour un emploi ou une formation postsecondaire dans une profession liée au logement.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	ÉDU
	<b>Soutien</b>	SHN et MSF
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Réunions préliminaires entre les ministères

## Question clé : Innovation technologique

Des recherches supplémentaires sur les pratiques exemplaires et les normes potentielles sont nécessaires pour renforcer notre compréhension de la façon dont l'innovation technologique peut aider à construire et à entretenir des logements plus efficacement. Une plus grande collaboration entre les ministères et les organismes du GN sur des projets pilotes potentiels donnera lieu à des options de construction et d'entretien plus économiques.





Compte tenu du coût élevé des services publics dans tous les territoires, des maisons plus économes en énergie et des solutions énergétiques plus durables auront une incidence importante sur les coûts du logement à long terme.

### 📌 Mesures à prendre pour utiliser la technologie et l'innovation afin de réduire les coûts liés à l'entretien et à l'exploitation des logements :

#### Mesure 47

**Explorer la technologie pour surveiller à distance les logements vacants afin d'assurer des opérations de construction efficaces en permanence.**





La SHN explorera des solutions technologiques pour surveiller à distance les logements vacants et les systèmes opérationnels des multiplexes afin d'assurer des opérations de construction efficaces en permanence et d'éviter le gel et d'autres problèmes.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	SCG (Division IPS)
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Achever la phase de cadrage du projet.

#### Mesure 48

**Examiner et mettre à jour le système électronique de demandes de travaux d'entretien pour améliorer l'efficacité et la réactivité des OLH.**

La SHN examinera et mettra à jour le système électronique de demandes de travaux d'entretien pour améliorer l'efficacité et la réactivité des organismes locaux d'habitation (OLH) aux requêtes des clients et demandes de travaux d'entretien, et s'assurer qu'un entretien préventif efficace est effectué. La résolution rapide des problèmes d'entretien permettra de prolonger la durée de vie des unités d'habitation.





	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Mettre en place un cadre pour l'examen d'un système électronique de demandes de travaux viable.

## Mesure 49

**Poursuivre les travaux touchant une politique de mesurage net et des exigences législatives d'appui pour permettre aux consommateurs de produire leur propre électricité et de compenser les coûts.**

La Société d'énergie Qulliq poursuivra ses travaux sur une politique de mesurage net pour permettre aux consommateurs de produire leur propre électricité (production d'énergie dans les deux sens) et de compenser les coûts de l'électricité.

- i. La SHN continuera d'aider la Société d'énergie Qulliq dans le cadre d'un projet pilote de la technologie de mesurage net grâce à l'installation de panneaux solaires sur certaines maisons du Nunavut.
- ii. L'Institut de recherche du Nunavut (IRN) rendra disponibles des données existantes sur la faisabilité de panneaux solaires pour soutenir davantage la recherche et la compréhension des solutions énergétiques alternatives au Nunavut.





	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	Société d'énergie Qulliq
	<b>Soutien</b>	SHN, IRN et Secrétariat à l'énergie
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Continuer à élaborer une politique de mesurage net et à appuyer les modifications législatives. L'IRN doit fournir des données sur la faisabilité des panneaux solaires à la Société d'énergie Qulliq.

Mesure 50

**Mettre en place un processus général pour l'adoption d'une nouvelle technologie de construction et d'entretien pour s'assurer que la nouvelle technologie est appropriée dans le contexte du Nunavut.**

Les SCG, la SHN et le Secrétariat à l'énergie vont travailler ensemble afin d'établir un processus général pour l'adoption d'une nouvelle technologie de construction et d'entretien, avec la contribution de l'IRN, au besoin. Le processus fera en sorte que la nouvelle technologie soit appropriée dans le contexte du Nunavut et en mesure d'être bien intégrée, mise à jour et réparée. Le processus comprendra également les éléments suivants :





- i. examiner l'adoption de la technologie dans d'autres territoires et provinces;
- ii. établir une méthode scientifique claire pour les essais;
- iii. un élément de programme pilote, y compris un cadre de projet pilote pour assurer une participation adéquate et une approche uniformisée à l'échelle des ministères;
- iv. l'exécution d'une analyse de rentabilité globale pour appuyer l'adoption de la technologie.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG et SHN
	<b>Soutien</b>	IRN et Secrétariat à l'énergie
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Tenir une réunion de planification initiale entre les SCG, la SHN et le Secrétariat à l'énergie. Élaborer un plan de travail pour établir un processus général visant l'adoption de nouvelles technologies.

## Mesure 51

**Mobiliser la SRCEA sur les possibilités de réduire les coûts liés au logement au Nunavut.**





Les SCG, la SHN, l'IRN et le Secrétariat à l'énergie mobiliseront la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (SRCEA) sur le potentiel des programmes pilotes, la recherche et le financement de solutions innovantes, la réduction des coûts d'exploitation, d'entretien et de construction de logements au Nunavut. Dans le cadre du processus d'adoption et de pilotage de nouvelles technologies, la SHN se penchera sur l'utilisation de la Maison durable d'Arviat comme un centre d'essai des innovations.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	EDT, SCG, SHN et IRN
	<b>Soutien</b>	SRCEA
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Tenir une réunion initiale avec la SRCEA. Déterminer les possibilités touchant les programmes pilotes, la recherche et le financement de solutions innovantes.

## Mesure 52

**Développer l'information, les ressources et les mesures incitatives qui encouragent les locataires de logements à surveiller, prendre en charge et entretenir les logements.**

La SHN élaborera des documents de référence et des mesures incitatives pour encourager les locataires de logements à surveiller, prendre en charge et entretenir les logements, pratiquer la conservation et reconnaître les responsabilités d'un locataire.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	Secrétariat à l'énergie, AIR et NTI
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Déterminer les principaux domaines dans lesquels davantage de mobilisation et de sensibilisation des locataires sont nécessaires.



## Question clé : Financement municipal

La structure de financement municipal influe sur le coût du logement. Il est nécessaire d'examiner la structure de financement municipale existante et le rôle des frais de services publics lors de la conciliation des budgets municipaux. L'enquête sur le niveau et la pertinence du contrôle accordé aux municipalités pour déterminer les coûts des services municipaux et de l'aménagement du territoire est également importante, ainsi que l'étude d'autres modèles de financement potentiels.





❖ Mesures à prendre pour rendre le coût du logement plus prévisible et étudier une plus grande efficacité avec des subventions touchant l'eau et les eaux usées :

### Mesure 53

**Établir un groupe de travail composé des SCG, des municipalités et de la SHN pour examiner le programme de subventions des services d'eau et d'égouts.**

Les SCG mettront sur pied un groupe de travail composé de municipalités et de la SHN pour examiner le programme de subventions de l'eau et des égouts :





- i. examiner les recommandations faites lors du récent examen de la Politique sur la subvention des services d'eau et d'égouts;
- ii. procéder à un examen du taux par litre des services d'eau et d'égouts que les municipalités facturent à la SHN pour les unités résidentielles. L'examen tiendrait compte de l'incidence de modifications au taux facturé à la SHN, comme le fait d'offrir un taux résidentiel uniformisé à tous les clients.
- iii. Un accord de subvention résidentielle entre les SCG et la SHN pourrait être conclu pour s'assurer que les municipalités ne seront pas touchées de manière préjudiciable.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG
	<b>Soutien</b>	SHN et municipalités
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Mettre en place un groupe de travail. Établir le mandat du groupe de travail.

### Mesure 54

**Mobiliser l'AMN sur l'élaboration de normes sur le niveau de service qui traduisent les pratiques exemplaires visant à réduire les coûts de prestation de services.**

Les SCG mobiliseront l'Association des municipalités du Nunavut (AMN) sur l'élaboration de normes sur le niveau de service qui traduisent les pratiques exemplaires visant à réduire les coûts de prestation de services.





	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SCG
	<b>Soutien</b>	AMN
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Mettre en place un processus pour l'élaboration de normes de niveau de service pour la prestation des services publics.

## Mesure 55

**Établir un inventaire en ligne des bâtiments par collectivité afin de permettre aux ministères de déterminer les possibilités de réorienter les bâtiments pour répondre à des besoins en logement divers.**

La SHN travaillera avec les SCG pour établir un inventaire en ligne des bâtiments par collectivité à intégrer dans le système de planification et d'aménagement des terres existant.

L'outil en ligne devrait comprendre des renseignements sur la durabilité des bâtiments, l'état d'occupation, les problèmes de santé et de sécurité, et d'autres renseignements afin de permettre aux ministères de déterminer les possibilités de réorienter les bâtiments pour répondre à des besoins en logement divers. Il sera tenu compte de l'intégration de l'outil d'inventaire dans les plateformes existantes, comme le planificateur d'actifs des SCG et les PIDC.

	<b>Délai</b>	À moyen terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN et SCG
	<b>Soutien</b>	FIN et tous les ministères
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Mettre en place un cadre pour le développement continu d'un inventaire en ligne.

## Défi : Investissement limité consacré au logement

Des solutions pratiques aux défis du logement du Nunavut exigent un investissement financier considérable ainsi que la contribution et la collaboration de plusieurs partenaires, y compris les municipalités, le gouvernement fédéral, les organisations inuites, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Sans l'augmentation des investissements, la situation du logement au Nunavut restera en crise.

Les investissements directs dans le logement stimuleront l'économie avec des résultats mesurables. En outre, les investissements dans les infrastructures du logement fournissent également des économies de coûts pour le gouvernement, à savoir une pression réduite sur d'autres services gouvernementaux essentiels. L'investissement dans le logement est non seulement une bonne politique sociale, mais également une bonne éducation, de bons soins de santé et une bonne politique de développement économique et communautaire.

Orientation stratégique des mesures	Défi à relever par des mesures	Questions sous-jacentes
Encourager l'autonomie pour réduire la dépendance à l'égard du gouvernement.	Investissement limité consacré au logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une analyse de rentabilisation plus solide</li> </ul>

## Objectif n° 4 : Accroître les investissements dans le logement

Les solutions réalistes aux défis du logement du Nunavut exigent un investissement financier considérable ainsi que la contribution et la collaboration de plusieurs partenaires, y compris le gouvernement fédéral, les organisations inuites, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Sans l'augmentation des investissements, la situation du logement au Nunavut restera en crise.

L'augmentation des investissements dans le logement dépendra de la capacité du GN à présenter un argument coordonné avec ses partenaires pour l'augmentation des investissements dans le logement et les infrastructures connexes de la part du gouvernement fédéral. Une réponse réalisable et globale à long terme aux problèmes de logement du Nunavut exige une participation collaborative du gouvernement et des investissements importants pour faire face à l'ensemble du continuum du logement.

### Résultats souhaités :

- Une collaboration accrue au sein du GN sur la collecte, la compilation et l'analyse des données existantes conduira à une analyse de rentabilisation plus forte pour l'augmentation des investissements dans le logement.
- Des demandes coordonnées visant le financement fédéral qui répondent stratégiquement aux besoins d'infrastructure et de logement interdépendants du Nunavut.
- Une plus grande coordination interne entre la SHN, EAI et FIN, et à l'externe avec la NTI et les AIR, se traduira par une augmentation des investissements dans le logement.

## Question clé : Effectuer une analyse de rentabilisation plus solide

La croissance du parc immobilier du Nunavut exigera des investissements supplémentaires de manière régulière. Un examen des besoins prévus (la construction de logements, l'entretien et les infrastructures connexes) et les ressources financières disponibles pour répondre à ces besoins sont nécessaires pour appuyer un argument coordonné pour l'augmentation des investissements dans le logement et les infrastructures connexes de la part du gouvernement fédéral.





L'élaboration d'une analyse de rentabilisation solide et intégrée sur l'investissement doit également déterminer les avantages de l'investissement et présenter des preuves selon lesquelles la construction de logements sociaux contribue au développement social et économique du territoire.

### Mesure 56

**Élaborer un cadre fondé sur des données probantes pour appuyer la création d'une analyse de rentabilisation visant un investissement accru dans les logements.**

La SHN, en collaboration avec EAI et FIN, élaborera un cadre fondé sur des données probantes pour appuyer la création d'une analyse de rentabilisation visant un investissement accru dans les logements qui comprend ce qui suit :

- i. déterminer les exigences de données à inclure dans l'analyse de rentabilisation;
- ii. la détermination, la collecte et l'analyse des données existantes par le biais de sources du GN comme le Bureau de la statistique du Nunavut, le Programme de surveillance générale du Nunavut et l'initiative des cartes de données des comités de suivi socioéconomique (CSS);
- iii. une approche à l'égard de la création d'ensembles de données robustes, complets et fiables grâce à des partenariats avec les ministères et les organismes externes (par exemple, la NTI).




	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN et EAI (NBS)
	<b>Soutien</b>	FIN, MSF et EDT
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Tenir une réunion initiale de cadrage de projet entre SHN, EAI et FIN.

Mesure 57

**Élaborer une analyse de rentabilisation pour le renouvellement des investissements fédéraux à long terme dans le logement et les infrastructures.**

FIN travaillera avec la SHN, les SCG et l'EAI pour élaborer une analyse de rentabilisation pour le renouvellement des investissements fédéraux à long terme dans le logement et les infrastructures, y compris l'aménagement du territoire. Les étapes clés de l'élaboration de l'analyse de rentabilisation comprennent celles-ci :

- i. la promotion de priorités coordonnées en matière de logements et d'infrastructures du GN et de la NTI, à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale;
- ii. la coordination des infrastructures et logements fédéraux du GN pour répondre aux besoins actuels et à la demande future;
- iii. l'élaboration d'un plan de travail pour respecter les délais du renouvellement du financement fédéral des infrastructures;
- iv. la mobilisation de la NTI pour déterminer les priorités en matière d'infrastructures et de logements.





	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	FIN et SHN
	<b>Soutien</b>	SCG et EAI
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Tenir une réunion de planification initiale entre FIN, SHN, SCG et EAI.

Mesure 58

**Effectuer des recherches sur la viabilité et la pertinence d'autres options de financement pour un parc immobilier supplémentaire.**

Effectuer des recherches sur la viabilité et la pertinence d'autres options de financement pour un parc immobilier supplémentaire, y compris ce qui suit :

- i. la SHN travaillera avec le MSF, la Qikiqtani Inuit Association (QIA) et d'autres AIR, si possible, afin d'évaluer l'applicabilité d'un partenariat public-privé pour les logements conçus pour une vocation particulière et répondre aux besoins de l'exécution du programme;
- ii. la SHN effectuera des recherches sur la viabilité d'autres options de financement, comme les fiducies foncières communautaires, les obligations d'investissement social et des mécanismes de financement semblables en ce qui concerne leur potentiel d'accroître les investissements dans le logement.





	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	AIR et MSF
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Tenir des réunions initiales avec la QIA et le MSF pour évaluer l'applicabilité des partenariats public-privé pour les logements conçus pour une vocation particulière.

## Examen et responsabilisation

### Mesure 59

#### Assurer l'intégration des valeurs sociales inuites dans la mise en œuvre du Plan d'action.

Appliquer les valeurs sociales inuites (VSI) à la mise en œuvre de toutes les mesures du Plan d'action. Passer en revue tous les rapports trimestriels et les rapports annuels sur l'état du logement pour s'assurer que les VSI sont intégrées de manière appropriée.

	<b>Délai</b>	À long terme
	<b>Ministère responsable</b>	Tous les ministères
	<b>Soutien</b>	SHN et CH
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	S'assurer que le Rapport annuel sur l'état du logement permet l'intégration des VSI.





### Mesure 60

#### Cadre de responsabilisation

Au premier trimestre de chaque exercice financier, la SHN coordonnera un atelier interministériel pour évaluer les résultats globaux du Plan d'action au cours de cet exercice-là et déterminer les activités de l'année suivante. Les résultats seront une liste des activités du Plan d'action sur le logement pour éclairer les plans d'activités ministériels.

Un Rapport annuel sur l'état du logement sera ensuite déposé à la séance d'automne de l'Assemblée législative et comprendra l'analyse des résultats et les activités prévues pour l'exercice financier suivant.

La SHN, le MSF et la NTI examineront l'éventualité d'inclure les rapports du Plan d'action en tant que point permanent de l'ordre du jour de la Table ronde sur la réduction de la pauvreté, ainsi que les possibilités de lier le Rapport annuel sur l'état du logement au Rapport annuel sur la réduction de la pauvreté.

	<b>Délai</b>	À court terme
	<b>Ministère responsable</b>	SHN
	<b>Soutien</b>	Tous les ministères
	<b>Activités planifiées : Première année</b>	Mettre sur pied un groupe de travail interministériel sur le Plan d'action.

# Annexe A : Autres initiatives

En outre, le *Plan d'action* reconnaît des liens avec d'autres initiatives actuellement en cours.

**Le Plan Makimaniq : une approche commune à l'égard de la réduction de la pauvreté (2011)** a été élaborée dans le cadre d'un processus de mobilisation publique coparrainé par le GN et la Nunavut Tunngavik Incorporated. Le thème « Soutien au logement et au revenu » est l'un des six thèmes clés qui figurent dans le Plan Makimaniq.

**Le Plan d'action de la stratégie de prévention du suicide au Nunavut (2012 à 2014)** a été mis en place pour veiller à ce que la vision de la Stratégie de prévention du suicide soit réalisée. La collaboration entre les ministères et les organismes est intégrée dans le plan d'action avec les résultats attendus sur le plan de l'amélioration des programmes et des soutiens en matière de bien-être personnel et communautaire.

**La Stratégie et le plan d'action de la sécurité alimentaire du Nunavut (2014 à 2016)** : un thème clé de la Stratégie et du plan d'action de la sécurité alimentaire est de renforcer les compétences liées à la nourriture traditionnelle et la nourriture achetée en magasin, y compris la langue, l'alphabétisation et les compétences en numératie. L'amélioration des compétences en littératie et en numératie aidera également les Nunavummiut à surmonter les obstacles qui entravent le mouvement le long du continuum du logement du Nunavut.

**La Stratégie des programmes destinés aux aînés (2010 à 2014)** recommande une approche globale pour favoriser la santé et le bien-être des personnes âgées, en soulignant la nécessité de programmes de vie saine culturellement pertinents et d'options de logement appropriées en mettant l'accent sur la création de familles et de collectivités saines.

**Développement de collectivités saines : une stratégie de santé publique pour le Nunavut (2008 à 2013)** définit une vision consistant à « créer les conditions requises à ce que tous les Nunavummiut soient en excellente santé et en pleine possession de leur potentiel ». La stratégie a déterminé deux priorités, à savoir i) les enfants et les familles en bonne santé et ii) la réduction de la toxicomanie, qui se rapportent aux objectifs du Plan d'action en matière de logements supervisés pour soins et d'encouragement de la transition le long du continuum du logement du Nunavut.

**La Stratégie de développement économique du Nunavut (2003 à 2013)** note l'importance de l'investissement dans le logement pour le développement économique du Nunavut et définit le logement comme une priorité stratégique pour le territoire.

**La Stratégie de développement économique du Nunavut II (2014 à 2024)** est en cours d'élaboration. Des possibilités peuvent être offertes pour intégrer les objectifs et les mesures en matière de logement et d'infrastructures dans cette stratégie au Plan d'action et créer des synergies entre les initiatives stratégiques à long terme du GN qui favorisent le développement économique.

**Ingirrasiliqta – la Stratégie des transports du Nunavut** dénote que l'efficacité des transports peut être atteinte grâce à la construction de routes, de ports en eau profonde ainsi que de ports pour l'expédition de marchandises. Cela a des répercussions sur le logement, car le Nunavut ne possède pas de réseau routier relié et les matériaux de construction du Nunavut sont expédiés aux collectivités par barge. Cette stratégie fait, en outre, remarquer que les investissements visant à relier le Nunavut au réseau routier national du Canada apporteraient une croissance économique accrue, de plus grandes possibilités en matière d'emploi et un meilleur développement des infrastructures.

**Parnautit – la Stratégie d'exploration et d'exploitation minière au Nunavut** décrit l'objectif de construire des infrastructures communautaires et régionales durables à long terme dans les collectivités centrales pour encourager les liens entre les collectivités et l'expansion du secteur du développement des ressources.

**La Stratégie des ressources humaines du GN (2014 à 2018)** établit la priorité des investissements dans l'éducation et la formation dans le but d'attirer et de maintenir en poste les Nunavummiut et les non-Nunavummiut dans la fonction publique. Le logement tient un rôle important touchant à la fois la mobilité du personnel et la capacité des ministères d'embaucher et de maintenir en poste le personnel du GN dans les collectivités où elles sont nécessaires.

**Ikummatiit – la Stratégie énergétique du GN (2007)** traite de la dépendance du territoire à l'égard des combustibles fossiles importés. La stratégie énergétique fixe des objectifs de politique et de planification pour le GN, comme l'élaboration d'un nouveau code de l'énergie pour la modernisation des bâtiments existants.

**Upagiaqtavut – la Stratégie d'adaptation du GN face aux effets du changement climatique** fixe des objectifs pour la création de possibilités de partenariats novateurs à l'échelle du gouvernement, des collectivités, des organisations, des universités et du secteur privé pour intégrer les considérations relatives au changement climatique dans les processus de planification et de prise de décision. L'évolution des conditions du pergélisol et de la glace en raison du changement climatique exigent des adaptations dans les pratiques du génie des infrastructures et de la construction de logements.

**La Stratégie de recrutement et de maintien en poste des infirmières (2007)** dénote un manque de logements pour le personnel comme l'un des plus grands obstacles du recrutement des infirmières au Nunavut.



# Annexe B : Glossaire

## Termes

### Le Plan d'action

Le Plan d'action sur le logement (2016). Troisième et dernier volet de l'initiative Igluliuqatigiilauqta. Un plan d'action global à long terme permettant au GN de répondre à la crise du logement au Nunavut. Les mesures et les initiatives incluses dans le Plan d'action seront renouvelées tous les cinq ans pour tenir compte de la situation exacte du logement à ce moment-là.

### Le Cadre

Le cadre de la stratégie globale à long terme du GN visant le logement et les sans-abri (2012). Première partie de l'initiative Igluliuqatigiilauqta. Lance une discussion approfondie de la crise du logement au Nunavut et présente quatre (4) grandes orientations stratégiques pour relever les défis clés.

### Continuum du logement

Une suite d'options de logement allant des refuges d'urgence à l'accession à la propriété. Un continuum complet du logement offre aux Nunavummiut une gamme complète d'options de logement pour répondre à leurs besoins en matière d'hébergement. Au Nunavut, les options devraient inclure différents types de logements supervisés, ainsi que de nouveaux types variés de logements abordables.

### Igluliuqatigiilauqta

« Let's Build a Home Together (bâtissons une maison ensemble) »  
Une initiative stratégique lancée par la SHN en 2012 pour orienter l'élaboration d'une stratégie globale à long terme du GN pour résoudre le problème du logement et de l'itinérance au Nunavut.

### Territoire aménagé

Des terrains municipaux qui font l'objet d'un zonage adéquat, sont accessibles par la route et bénéficient des services municipaux (l'eau, l'électricité et les égouts), et sont compatibles avec les objectifs du plan communautaire.

### Sivumut Abluqta

Mandat de la 4<sup>e</sup> Assemblée législative du gouvernement du Nunavut. 2014 à 2018.

<b>La Stratégie</b>	La Stratégie globale à long terme du GN visant le logement et les sans-abri (2013). Deuxième partie de l'initiative Igluliuqatigiilauqta. Présente un chemin stratégique, y compris quatre (4) buts et douze (12) objectifs connexes, pour aborder la crise du logement au Nunavut.
<b>Tamapta</b>	Mandat de la 3 <sup>e</sup> Assemblée législative du gouvernement du Nunavut. 2009 à 2013.
<b>Logements conçus pour une vocation particulière</b>	Logement qui est particulièrement conçu pour favoriser une certaine catégorie de locataires. Le plus souvent, cela se réfère à des logements supervisés pour ceux qui ne peuvent pas vivre de façon autonome ou qui ont besoin d'une aide pour les activités quotidiennes de la vie.
<b>Logements conçus pour une vocation particulière</b>	Logement qui est particulièrement conçu pour favoriser une certaine catégorie de locataires. Le plus souvent, cela se réfère à des logements supervisés pour ceux qui ne peuvent pas vivre de façon autonome ou qui ont besoin d'une aide pour les activités quotidiennes de la vie.
<b>Logement secondaire</b>	Un deuxième logement à l'intérieur ou à proximité d'un seul logement, détenu et exploité par le même propriétaire, et dans le même lot. À titre d'exemple, notons les appartements accessoires, les remises ou les garages.
<b>Copropriété</b>	Type de logement comportant des espaces communs.

## Acronymes

<b>AIR</b>	Association inuite régionale. Aussi connue comme une organisation inuite désignée en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Représente les intérêts des Inuits à une échelle régionale. Affiliée à la NTI.
<b>AMN</b>	Association des municipalités du Nunavut. Un forum de représentants communautaires des maires et des administrateurs municipaux des 25 collectivités du Nunavut.
<b>CES</b>	Comité d'évaluation socioéconomique. Un comité interministériel du gouvernement du Nunavut chargé d'évaluer les effets socioéconomiques des projets de développement des ressources proposés et existants au Nunavut.
<b>CIPI</b>	Comité interministériel sur la planification des immobilisations. Le comité interne du gouvernement du Nunavut chargé de faire des recommandations sur les affectations du budget d'immobilisations.
<b>DP</b>	Demande de proposition. Un appel d'offres lancé par un organisme ou une société à des fournisseurs potentiels pour un service, un produit ou un bien de grande valeur. Souvent fait dans le cadre d'un processus d'appel d'offres.
<b>EAI</b>	Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales (gouvernement du Nunavut).
<b>ENV</b>	Ministère de l'Environnement (gouvernement du Nunavut).
<b>ERAI</b>	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Un accord négocié entre le gouvernement ou un tiers et les Inuits pour veiller à ce que les effets nuisibles ou les avantages d'un projet donné soient pris en compte.
<b>FIN</b>	Ministère des Finances (gouvernement du Nunavut). GN Gouvernement du Nunavut. L'administration publique du territoire du Nunavut.
<b>IMT</b>	Information sur le marché du travail. Des données quantitatives et qualitatives et des analyses relatives à l'emploi et la main-d'œuvre d'un marché donné.
<b>MSF</b>	Ministère des Services à la famille (gouvernement du Nunavut).

- NTI** Nunavut Tunngavik Inc. L'organisme représentant tous les Inuits du Nunavut. Chargé de veiller à ce que l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut soit pleinement mis en œuvre et que les obligations du gouvernement envers les Inuits soient remplies.
- OLH** Organisme local d'habitation. Les organisations indépendantes en vertu de la *Loi sur les sociétés* qui exercent leurs activités à l'échelle communautaire pour offrir des services de logement quotidiens et l'exécution des programmes.
- PIDC** Plans intégrés pour la durabilité de la collectivité (gouvernement du Nunavut). Des profils propres aux collectivités indiquant les infrastructures existantes ainsi que les besoins futurs en infrastructures.
- SHN** La Société d'habitation du Nunavut, un organisme public du gouvernement du Nunavut. Responsable de la création, de la coordination et de l'administration des programmes de logement qui garantissent un accès équitable à une gamme d'options de logement abordable aux Nunavummiut.
- Société d'énergie Qulliq** La Société d'énergie Qulliq, une société d'État du gouvernement du Nunavut, est responsable de la fourniture d'électricité aux collectivités du Nunavut.
- TAI** Terres appartenant aux Inuits. Les terres octroyées aux Inuits en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut dans la région du Nunavut. Un mélange de titres de propriété de surface et de droits miniers souterrains.



